



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 Janvier 2023 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-trois, le trente du mois de janvier à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 24 janvier 2023

Etaient présents : Mmes LEGER Marielle, METEAU Delphine, MM AUDOUIT Claude (Pouvoir de Mr GABORIAU Sébastien), BARDE Mickaël, CHARNOLÉ David, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire (pouvoir de MOINARD David)

Etaient excusés : Mme CHABIRAND Fanny, MM HERBRETEAU Tom, MOINARD David (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), GABORIAU Sébastien (Pouvoir à Mr AUDOUIT Claude)

Etait secrétaire : Mme LEGER Marielle

Votants : 11 dont 2 pouvoirs

Ordre du jour

- 1 – Multicommerce : choix assurances construction
- 2 – Multicommerce : Avenants n° 1 lot 3 charpente bois et 4 menuiseries extérieures
- 3 – Abords du multicommerce
- 4 – SyDEV : Aire de loisirs
- 5 – SyDEV : Leds
- 6 – SyDEV : Ecowatt (réduction éclairage public)
- 7 – Bar tabac : demande augmentation mensuelle du loyer
- 10 – Questions et informations diverses

Nomination du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Mme LEGER Marielle, secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 19 décembre 2022

Mr le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2022 tel qu'il a été rédigé.

En préambule, Mr le Maire fait un point sur le cambriolage qui a eu lieu dans la nuit du 29 au 30 janvier et a affecté l'atelier communal. Le camion a été dérobé, avec du petit matériel (taille-haie, débroussailleuse...) par contre, le tracteur, la voiture et la remorque n'ont pas été touchés. La gendarmerie enquête.

1. Multicommerce : choix assurances construction

Mr Claude AUDOUIT présente le projet « assurance construction » et explique l'importance de souscrire ce type de police Dommage Ouvrage, qui préfinance, sans recherche de responsabilité, les travaux de réparation des dommages relevant de la garantie décennale des constructeurs. La Dommage Ouvrage se tourne ensuite contre les constructeurs et leurs assureurs. Cette assurance est obligatoire et doit être souscrite avant l'ouverture du chantier pour assurer le bâtiment construit ou réhabilité. L'assurance dommages-ouvrage (DO) rembourse la totalité des travaux de réparation des dommages couverts par la garantie décennale des constructeurs. Elle

garantit les malfaçons qui affectent la solidité de l'ouvrage et le rendent inhabitable ou impropre à l'usage auquel il est destiné (fissures importantes, effondrement de toiture...).

Trois devis ont été demandés auprès de SMABTP, SMACL et MMA. Deux devis seulement ont été reçus. La SMACL est la plus intéressante, mais seule la Dommage nous intéresse, or l'assurance Tous Risques Chantiers semble liée pour un total de 8150,05 €. Il serait préférable de sélectionner SMACL mais seulement pour la partie Dommage Ouvrage soumise à obligation d'assurance, soit pour la somme de 6113,49 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, il est décidé de valider le choix de la commission bâtiments proposé ci-dessus.

2. Multicommerce : Avenant n° 1 lot 3 charpente bois et lot 4 Menuiseries extérieures

Mr Claude AUDOUIT présente

L'avenant n° 1 (Entreprise Menuiseries PORCHET lot n° 3) relatif à des travaux complémentaires : traitement de la charpente, plus-value de 1 545 € 60 HT.

L'avenant n° 1 (entreprise Menuiseries PORCHET lot n° 4) relatif à des travaux modificatifs : modification des ouvertures, plus-value de 5 217 € 40 HT, avec une prise en charge de FRENESIS pour un montant de 3 371 € 00 HT soit un reste à charge pour la commune de 1 846 € 40 HT. Cette plus-value est liée à une erreur de l'architecte (largeur porte d'entrée insuffisante pour un passage acceptable). Le reste à charge pour la commune est liée au fait qu'une fois la porte de service rectifiée, il fallait également modifier la 2^{ème} porte. Le fait de refuser ce reste à charge ralentirait considérablement le projet.

Mr Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, il est décidé de valider l'avenant n° 1, lot 3 et 4 (10 voix pour et une abstention)

3. Abords du Multicommerce

Mr Le Maire rappelle que par délibération n° 2022-06-04 du 20/06/2022, Mme MOUNERON Béatrice, architecte aux SABLES D'OLONNE avait été retenue pour la réalisation des abords du Multicommerce pour un montant de maîtrise d'œuvre de 13 247 € 50 HT et un estimatif de travaux de 124 500 € HT.

Il rappelle également que lors du conseil municipal du 24 octobre dernier, il avait informé que le Conseil Départemental avait octroyé une subvention pour le Multicommerce à hauteur de 26% du global des travaux, en deçà de ce qui avait été espéré suite à la visite de notre conseiller départemental.

Dès lors, nous étions dans l'attente du montant global des subventions et le devis des abords est en suspension pour le moment. Une réflexion globale est nécessaire suite aux réalités budgétaires, l'objectif étant de réaliser une place fonctionnelle dans le cadre de ce que permettent les finances.

Le 15 décembre dernier, le Conseil Départemental a transmis un courrier informant de l'obtention de 15 000 € de subvention pour la réalisation des études et de 139 877 € 97 pour les travaux (incluant abords et réhabilitation). La convention du Conseil Départemental n'est à ce jour pas reçue en mairie.

Mr Le Maire souhaite connaître la position du Conseil concernant le lancement ou non de ce projet des abords du Multicommerce.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, il est décidé de valider le choix de lancer ce projet « Abords du Multicommerce »

4. SyDEV : Ecowatt (réduction éclairage public)

Mr Le Maire informe que le SyDEV incite les collectivités à limiter leur consommation et plus particulièrement sur des périodes ciblées où le réseau est sous tension (8h-13h et 18h-20h).

Le SyDEV, en sa qualité de délégataire de l'éclairage public sur la majorité des communes de Vendée, a décidé de s'associer activement aux démarches de volontariat en autorisant Enedis à réduire l'éclairage public en début de soirée les jours où le réseau électrique est tendu, sur le territoire des communes volontaires.

Si la commune souhaite s'engager dans ce dispositif de volontariat, il sera nécessaire de prendre un « arrêté spécial Ecowatt » auquel il faudra joindre la liste des armoires pour lesquelles l'extinction ponctuelle de l'éclairage public est autorisée.

Monsieur Valade fait remarquer que l'éclairage ne doit pas être coupé près des abribus ni à proximité des lieux propices au regroupement de la jeunesse.

Mr Le Maire note que l'autorisation peut être donnée armoire par armoire, et donc uniquement sur des lieux où l'incidence serait nulle.

Monsieur Valade précise qu'une solution plus efficace serait de rénover le parc de luminaires en passant à l'éclairage LED pour réaliser de véritables économies.

Mr Le Maire répond que cette option est déjà à l'étude, notamment via le SyDEV qui se charge de la coordination du projet de réduction des consommations d'énergie. Ces ampoules doivent également prendre en compte les contraintes environnementales (niveau de lumens à ne pas dépasser pour le respect de la faune).

Après en avoir délibéré, il est décidé de valider le projet Ecowatt sous réserve qu'il ne touche pas les armoires qui concernent le ramassage scolaire. 10 voix pour et une contre.

Point spécifique concernant l'école :

L'école ne bénéficie pas du tarif réglementé et la facture devrait donc passer en 2023 de 14 000 € à 32 000 €.

Monsieur Gaboriau avait proposé qu'une étude soit menée afin d'étudier les potentiels points d'économie.

Monsieur Valade rappelle que les gros postes de consommation restent le chauffage et l'eau chaude, l'éclairage ne représentant qu'une petite partie de la facture. Monsieur Phelippeau rappelle que la programmation des chauffages avait déjà été évoquée. Monsieur Valade souhaite que Monsieur Forvarin, employé municipal, soit formé (au moins de façon succincte) à cette programmation. Monsieur Phelippeau demande si la consommation est suivie et programmée pour les périodes de vacances scolaires. Monsieur Audouit que cela est dorénavant le cas.

Mr le Maire demande un accord de principe sur la possibilité de faire réaliser une étude dans le but de générer des économies d'énergie.

A l'unanimité, l'accord de principe est donné sur la possibilité de faire réaliser cette étude.

5. Bar tabac : demande augmentation annuelle du loyer

Mr Le Maire informe que Mr MICHONNEAU souhaite comme indiqué dans le bail appliquer une revalorisation triennale du loyer. Monsieur le Maire informe que pour acceptation de l'augmentation par la Perception, un avenant doit être signé par les deux parties.

Or le bâtiment ne répond pas aux exigences énergétiques en vigueur. La partie commerciale est une passoire thermique, quant à l'étage (partie habitable), on se questionne sur l'insalubrité.

Pour le moment, le propriétaire évoque des devis de travaux, sans précision de calendrier.

Monsieur Charrolé rappelle que l'indice des loyers est gelé jusqu'en mars 2023.

Mr le Maire indique que nous attendons la réponse de la Préfecture qui a interrogé la Chambre de Commerce et d'Industrie, le local rassemblant une partie commerciale et une partie habitable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'accord de principe est donné sur la nécessité d'attendre la réponse de la Préfecture et de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

6. Questions et informations diverses

Mr le Maire informe :

- Qu'un courrier d'un administré hors commune évoquant un problème de vitesse excessive au niveau du carrefour de la mairie a été reçu et déjà évoqué en Conseil Municipal. Ce carrefour concerne une route départementale, le département a donc été sollicité et interrogé. Sa réponse est qu'il faut longer le cimetière pour parvenir au passage pour piétons, toute autre solution étant beaucoup plus complexe à mettre en œuvre (notamment établissement d'un autre passage pour piétons, qui serait trop proche de l'entrée de l'agglomération).

- Souhait d'un administré de récupérer l'illumination « bougie » : la commune doit valider que cette illumination n'est plus du tout utilisée.
- Proposition course cycliste le samedi 08/04/2023 (week-end de Pâques). Le parcours a été reçu de même que la demande de subventions. Nous devons prendre un arrêté pour le déroulement de cette course cycliste. Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord de principe.
- Courrier MAAF : un courrier, dont Mr le Maire donne lecture, nous est parvenu de la MAAF concernant le mur cassé par une voiture à l'entrée de Souil. L'assureur nous demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger le mur de son assuré. Un panneau d'avertissement est déjà apposé. La vitesse, limitée à 50 km, était quelques mètres plus tôt, limitée à 30 km avec des ralentisseurs. Les dispositifs de réduction de vitesse existent donc déjà et ont été étudiés pour protéger au mieux les habitations, les voitures, les motos (par exemple en évitant la glissière de sécurité). Monsieur Gaboriau avait proposé un panneau lumineux pour plus de visibilité mais cette proposition est écartée en raison de la pollution lumineuse qu'elle provoquerait (sans compter les coûts que cela provoquerait pour un assureur chargé de remplacer ce panneau en cas d'accident). C'est l'excès de vitesse qui est responsable des accidents à cet endroit, et non le défaut de signalisation.
- Réfection ponts : nous avons reçu un dossier complet concernant le diagnostic des ponts, dossier qui a été envoyé par e-mail à l'ensemble des Conseillers Municipaux. Mr Le Maire avait un rendez-vous le 30 janvier 2023 avec la sous-préfète et d'autres Maires concernés par ces ponts mis sous surveillance. Plusieurs de nos ponts sont ainsi sous surveillance, mais l'un d'entre eux nécessite une vigilance accrue : le pont du Gros Coin, qui présente un problème de fragilisation structurelle. A la suite de ce rendez-vous en préfecture, il a été déterminé que « des actions sont à mener, un diagnostic plus poussé est à prévoir. Les travaux sont à mener dans l'année. C'est le SIVOM qui devrait piloter tout cela. Les travaux seraient financés à 80%. Dans l'intervalle, il est préconisé par les services préfectoraux de prendre une limitation de tonnage pour le pont du Gros Coin.
- Projet de plantations aux abords de la mairie : ce sont les employés municipaux qui ont formulé cette proposition. Ils proposent d'enlever la haie de pourtour, de la remplacer par des ganivelles sciées (sur environ 100 mètres) et de réaliser des plantations, arbustes, fleurs etc. David Valade appuie le fait qu'il y a en effet matière à améliorer ce lieu. Mr le Maire propose une enveloppe de l'ordre de 3000 à 4000 euros. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe.
- Commission des impôts lundi 13/02/2023 à 18h00
- Commission des finances (subventions des associations) lundi 20/02/2023 à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

A Saint-Pierre-Le-Vieux, le 31 janvier 2023

Le Secrétaire de séance,
Marielle LEGER

Le Maire,
Christian HENRIET






MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 mars 2023 à 18 h 45

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois de mars à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 7 mars 2023

Etaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, CHARNOLÉ David, GABORIAU Sébastien, MOINARD David, THEBAULT André, et HENRIET Christian, Maire

Etaient excusés : MM PHELIPEAU Grégoire, VALADE David (Pouvoir à Mr GABORIAU Sébastien)

Etait absent : Mr HERBRETEAU Tom

Etait secrétaire : Mme METEAU Delphine

Votants : 11 dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Vote des subventions communales 2023
2. Proposition stationnement arrêt minute commerce « rue de la Bonde »
3. CCVSA : Piscine ambulante
4. Foyer rural : devis nettoyage
5. Imputation de dépenses en section investissement : matériels atelier communal suite vandalisme
6. Programme voirie 2023 : validation du programme et du maître d'œuvre
7. Abords multicommerce : demande de subvention « Fonds Vert »
8. Questions et informations diverses

Nomination du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Mme METEAU Delphine, secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2023 tel qu'il a été rédigé.

En préambule, Monsieur le Maire indique que la réunion des adjoints a conclu qu'il était souhaitable d'entendre la société JP Energie Environnement, qui présente un nouveau projet de Parc éolien. Sans préjuger de l'avis du Conseil Municipal et ayant au préalable informé JPEE que toutes les études proscrivent une implantation au Sud de la route Fontenay-Niort, il est néanmoins pertinent de recevoir cette entreprise pour en savoir plus.

Début du Conseil Municipal à 19h15.

1. Vote des subventions communales 2023

Vote des subventions 2023 : proposition de la commission finances du 20.02.2023

Le Conseil Municipal vote les subventions 2023 au vu des demandes reçues, après examen préalable de la commission des finances le 20 février 2023. Ce montant s'élève à 7500 euros.

Pour 2024, il sera demandé à chaque association de préciser le nombre total des adhérents sur la commune de SAINT PIERRE LE VIEUX et hors commune, ainsi que le montant des cotisations annuelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré ACCEPTE à l'unanimité la proposition de 7500 euros formulée par Commission Finances

Arrivée de Fanny CHABIRAND.

2. Proposition stationnement arrêt minute commerce « rue de la Bonde »

Mme XAVIER Justine, fleuriste, a sollicité la création de stationnement devant son local « rue de la Bonde ».

Un rendez-vous a été organisé le 25 janvier dernier entre l'agence routière, Monsieur GABORIAU Sébastien, adjoint et Mme XAVIER afin de répondre à sa demande.

L'agence routière propose la création de 2 emplacements « arrêt minute ».

Monsieur GABORIAU présente le dossier. En coordination avec l'agence routière, il signale que l'arrêt devant le local n'est pas envisageable car trop dangereux. Il est donc proposé de créer un passage protégé pour piétons devant le local de Mme XAVIER et de l'autre côté de la rue, de créer deux emplacements « arrêt minute », qui correspondent, comme leur nom l'indique, à des stationnements très brefs (et non à des stationnements longue durée). Le devis correspondant à ces travaux s'élève à 931 euros HT (peinture pour passage piétons et pour marquage des 2 emplacements).

Monsieur AUDOUIT Claude considère que la création de places de stationnement à cet endroit est dangereuse en raison du virage qui interdit toute visibilité. Par ailleurs, il indique que ce lieu étant en agglomération, il n'y a pas besoin de marquage puisque l'on peut stationner où l'on veut, dès lors que le stationnement n'est pas gênant.

Monsieur le Maire reprend la parole pour indiquer que la sécurité est sa priorité. Il propose donc que le stationnement soit interdit à tout véhicule du côté du local de Mme Xavier, qu'un passage pour piéton soit créé en face avec deux emplacements de stationnement minute.

Monsieur Le Maire, demande à chacun de se prononcer et de valider ou non la création d'un passage piétons et de ces emplacements stationnement minute.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, VALIDE ce projet (4 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions)

Monsieur le Maire demande qu'un autre devis soit présenté pour l'achat de 2 panneaux d'interdiction de stationner et de la peinture jaune sur le trottoir.

3. CCVSA : Piscine ambulante

Monsieur le Maire expose que la lutte contre les noyades et le développement de l'aisance aquatique sont des priorités de l'État en matière de prévention. Un ensemble d'actions, réglementaires et pédagogiques, a été défini pour que le plus grand nombre d'élèves apprenne à nager en sécurité.

L'enseignement du « savoir-nager » et de la natation s'opère dans le cadre des programmes d'éducation physique et sportive au fil de la scolarité.

A ce titre, comme pour tous les apprentissages, il est de la responsabilité des communes de fournir aux écoles les moyens nécessaires pour répondre aux programmes scolaires.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, il n'existe pas de lieu, ni de bassin qui pourraient être utilisés pour cet enseignement.

La solution la plus appropriée apparaît donc comme étant la mise en place d'un bassin hors sol de grande taille et considéré comme mobile.

Celui-ci serait mis à disposition gratuitement par la ligue de natation qui s'occuperait également du recrutement d'un Maître-Nageur Sauveteur (MNS) contre remboursement par les communes.

Une commune « porteuse » du projet doit prendre en charge les dépenses inhérentes à cette organisation et contractualiser avec les autres communes de la CC-VSA pour fixer la participation financière calculée au prorata du nombre d'habitants.

La Communauté de Communes compétente en matière de l'organisation et de gestion du transport des enfants des écoles primaires vers les piscines situées sur le territoire communautaire, assure la prise en charge de l'organisation et du coût du transport des élèves vers ce bassin de natation.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de statuer sur la mise en place d'un bassin mobile permettant d'assurer l'apprentissage de la natation pour les enfants des écoles du territoire, et qu'il est donc nécessaire de définir les modalités de mise en place et de gestion d'un bassin mobile dont la commune de Rives-d'Autise est désignée comme porteuse du projet.

Cette solution provisoire pourrait durer 5 ans. En année 1, le coût serait de 4050 euros pour la commune, puis en année 2 à 5, le coût serait de 1432 euros.

La piscine sera utilisable 6 mois par an (scolaire : mai, juin, septembre, octobre et vacances d'été : juillet, août)

Il faudra également prévoir l'achat d'un tivolì pour couvrir cette piscine. Si une seule des communes concernées par ce projet refuse de participer, le projet ne pourra aboutir.

Madame METEAU Delphine s'interroge sur le bien fondé d'une piscine mobile. Elle trouve regrettable que les enfants ne puissent pas avoir accès à une piscine plus conséquente, maçonnée, qui serait constamment accessible. Elle demande si la CC-VSA ne pourrait pas financer une piscine « en dur ».

Monsieur le Maire répond que ce type de projet est très onéreux, tant dans la mise en œuvre initiale / construction que dans l'entretien. Ce type de projet ne peut entrer dans les budgets à venir de la Communauté de Communes. Madame METEAU Delphine demande également pourquoi la piscine de Fontenay le Comte n'est pas davantage utilisée. Monsieur le Maire rappelle que cette piscine est très utilisée et qu'il n'y a pas les créneaux horaires suffisants pour l'utiliser régulièrement pour les Ecoles de la CC-VSA

Monsieur CHARNOLE David demande ce qui se passera si des dégâts interviennent sur la piscine, tel par exemple qu'un Liner déchiré. Monsieur le Maire répond que les assurances couvrent ce type de risque.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Se prononcer en faveur de la mise en place d'un bassin mobile afin de permettre aux enfants des écoles du territoire de la Communauté de Communes de pouvoir bénéficier de l'enseignement de la natation scolaire,
- De l'autoriser à signer la convention de remboursement de frais entre la commune de Rives-d'Autise et les autres communes de la Communauté de Communes,
- De valider le principe de remboursement des frais engagés par la commune de Rives-d'Autise au prorata du nombre d'habitants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, VALIDE ce projet (10 voix pour ; 1 abstention).

4. Foyer rural : devis nettoyage

Monsieur Le Maire présente les 2 devis réceptionnés par la société de nettoyage Clémoť qui réalise plusieurs prestations pour la commune (nettoyage salle des fêtes, mairie, petite salle réunion, vitrerie dont école).

Le devis pour le premier nettoyage du Foyer rural avec remise en état de toutes les surfaces est de 364,80 euros.

Le devis pour un entretien régulier deux fois par mois ainsi que le nettoyage des vitres une fois par trimestre est de 145,20 euros.

Monsieur AUDOUIT Claude demande s'il est nécessaire d'avoir une prestation aussi régulière, sachant que le taux d'utilisation de cette salle est pour le moment inconnu. Il serait peut-être préférable d'attendre d'avoir des demandes pour la location de cette salle et dans l'intervalle, de demander une prestation ponctuelle chaque fois qu'il y aura une location.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce sur la validation du premier devis (pour le nettoyage de remise en état après travaux) et sur le principe d'une prestation ponctuelle « à la demande ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité cette proposition.

Un devis pour l'entretien des vitres et un devis pour les prestations ponctuelles devront être demandés.

5. Imputation de dépenses en section investissement : matériels atelier communal suite vandalisme

Monsieur Le Maire rappelle que les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité. Il indique que les biens non inscrits dans la nomenclature des biens corporels considérés comme valeurs immobilisées ainsi que les biens d'un montant inférieur à 500 € TTC peuvent être inscrits en section d'investissement sur délibération de l'assemblée à condition que ces acquisitions revêtent un caractère de durabilité.

Il rappelle que suite au vandalisme survenu à l'atelier communal dans la nuit du 29 au 30 janvier 2023, il est nécessaire de remplacer le matériel volé afin de permettre aux agents de travailler sereinement.

Il présente les factures suivantes et propose, en raison de leur durabilité et de leur consistance, d'imputer les dépenses en section d'investissement :

- devis concernant l'acquisition de 2 tailles haies pour un montant unitaire de 486 € 75 HT soit un total de 1 168 € 20 TTC
- devis concernant l'acquisition de 2 débroussailleuses thermiques pour un montant unitaire de 501 € 75 HT soit un total de 1 204 € 20 TTC
- devis concernant l'acquisition d'une tronçonneuse pour un montant de 401 € 25 HT soit 481 € 50 TTC
- devis concernant l'acquisition d'une tronçonneuse élagage pour un montant de 239 € 25 HT soit 287 € 10 TTC
- devis concernant l'acquisition d'une meuleuse D230 pour un montant de 159 € 82 HT soit 191 € 78 TTC
- devis concernant l'acquisition d'une perceuse visseuse pour un montant de 338 € 56 HT soit 406 € 27 TTC
- devis concernant l'acquisition d'un perfo burineur pour un montant de 311 € 24 HT soit 373 € 49 TTC
- devis concernant l'acquisition d'une meuleuse pour un montant de 172 € 60 HT soit 207 € 12 TTC
- devis concernant l'acquisition d'un pack énergie 18V 4 batteries + chargeurs pour un montant de 295 € 00 HT soit 354 € 00 TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, ACCEPTE l'imputation des dépenses mentionnées ci-dessus en section d'investissement. (10 voix pour ; 1 voix contre)

6. Programme voirie 2023 : validation du programme et du maître d'œuvre

Monsieur Sébastien GABORIAU présente la proposition de programme 2023 :

Rue des vieilles Maisons : (revêtement + marquage)
Rue du Moulin Sicard (terrassement/élargissement + revêtement tricouche)
Impasse de la Doue (terrassement / encaissement + revêtement)
La Logette (stabilisation chaussée + revêtement tricouche)
Opération de détection et marquage des réseaux
Maîtrise d'ouvrage (aménagement Ingénierie VRD)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité ce programme.

Monsieur Claude AUDOUIT rappelle à cette occasion l'importance de prendre en compte la prévision des travaux impasse du Coin du Bois à La Porte de l'Ile (busage et voirie) suite à un rendez-vous qu'il a eu avec Monsieur le Maire.

7. Abords multicommerce : demande de subvention « Fonds Vert »

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération n° 2023-01-04 du 30 janvier, le Conseil Municipal a validé le projet de réalisation des abords du multicommerce à Souil estimé à 137 747 € 50 HT (abords + halle). Monsieur Le Maire précise qu'une subvention du Conseil Départemental a été accordée (41 041 €).

Il propose de solliciter une subvention au titre du « Fonds Vert » recyclage des friches à hauteur de 40 % soit 55 099 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité de solliciter une subvention « Fonds vert ».

Monsieur le Maire indique qu'une opération est proposée au niveau national pour la revitalisation des commerces ruraux : « Bouge ton coq », mais ne correspond pas aux besoins de la commune car sous format associatif, un professionnel étant privilégié.

8. Feu d'artifice du 14 juillet

Monsieur David CHARNOLE présente deux devis pour le feu d'artifice du 14 juillet : Stardust et Fêtes Secrètes. Les montants sont très similaires (respectivement 3900 € et 4000 €, clé en mains). Les durées sont également similaires (11,58 minutes pour le premier et 12,30 minutes pour le second. Enfin dans les 2 cas, il s'agit de feux de catégorie F2-F3.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, CHOISIT à l'unanimité le devis de la société Stardust.

9. Sonorisation du 14 juillet

Concernant la sonorisation du feu et du bal, il est demandé à Monsieur CHARNOLE de quitter la salle puisqu'il présente lui-même un devis. Deux devis sont présentés (1371 € et 2100 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, CHOISIT à l'unanimité le devis de Monsieur CHARNOLE (1371 €).

10. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe :

- Du refus du Conseil Départemental concernant le regroupement avec le collège de Fontenay le Comte.
- Que la Commune de Maillezais a adressé un courrier pour proposer un regroupement d'écoles. Étant donné que LA Commune a pour habitude de suivre l'avis du Conseil d'Ecole, c'est donc à lui qu'il revient dans un premier temps de se prononcer.

Monsieur le Maire indique qu'un Flash Info est en cours de préparation et va être bientôt imprimé et distribué. Il comporte des points importants :

- Proposition d'une journée de remise à niveau du code de la route (animée par un gendarme à la retraite). Inscription obligatoire avant le 31 mars en mairie pour une séance le 12 avril (maximum 25 personnes par séance)
- Une obligation déclarative émanant du Centre des Impôts et qui concerne les propriétaires de logements vacants, de résidences secondaires ou de biens locatifs. Cette déclaration est à remplir avant le 30 juin.
- Monsieur Claude AUDOUIT demande s'il est possible d'ajouter sur le Flash Info le fait qu'il y aura deux nouveaux commerçants sur la place du Café le Pacotier le mardi matin. La demande est prise en compte.

Monsieur le Maire indique qu'il va faire un appel aux associations locales pour s'occuper de l'intendance de la Fête de la Musique le cas échéant.

Le Foyer Rural doit être identifié. Il est nécessaire de créer une enseigne à apposer sur l'édifice. Monsieur David MOINARD propose de faire appel à une société de Fontenay Le Comte. Trois sociétés seront consultées. Cette proposition reçoit l'assentiment général.

Monsieur André THEBAULT fait un point sur la réunion IIBSN à laquelle il a assisté.

- Le tourisme fluvial a été longuement évoqué (IIBSN et Communauté de Communes)
- Il signale également qu'à la Porte de l'Île, une Centrale électrique pourrait voir le jour. Il y aurait démolition des bâtiments. L'investissement se ferait en partenariat avec Alicoop et devrait être amorti en 8 années environ avec des subventions.

Monsieur Claude AUDOUIT demande si le choix des éclairages pour la rue de La Bonde est fait. Il informe que ceux qui se situent à l'entrée de Fontaines quand on vient de Souil ont un bon éclairage.

Monsieur Sébastien GABORIAU mentionne un courrier de l'association LOU, dans lequel la présidente se plaint de la vitesse excessive des véhicules. Il propose que la portion de route de route concernée soit limitée à 30 km/h avec deux panneaux. Dans un souci de sécurité, le Conseil Municipal donne son assentiment.

Monsieur Sébastien GABORIAU revient sur le sujet du mur détruit par un véhicule à l'entrée de SOUIL, suite à la réception d'un courrier de l'assurance de la propriétaire. Il propose d'apposer un panneau lumineux avec capteur de vitesse. Le coût de ce panneau est de 2800 euros. Si le principe est retenu, il faudra une délibération pour valider cette proposition, qui sera donc présentée au prochain conseil Municipal.

Monsieur Sébastien GABORIAU précise également que dans le Chemin de Liez, les nids de poules ont été bouchés en attendant que l'entreprise de travaux publics intervienne, dès que la météo le permettra.

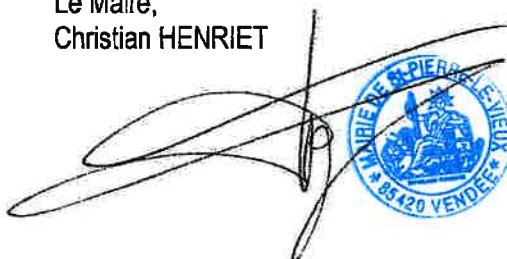
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

A Saint-Pierre-Le-Vieux, le 13 mars 2023

Le Secrétaire de séance,
Delphine METEAU



Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 avril 2023 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre du mois d'avril à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 18 avril 2023

Etaient présents : Mmes LEGER Marielle, METEAU Delphine, MM AUDOUIT Claude, CHARNOLÉ David, HERBRETEAU Tom, GABORIAU Sébastien, MOINARD David, PHELIPEAU Grégoire, VALADE David et HENRIET Christian, Maire

Etaient excusées : Mme CHABIRAND Fanny, M. BARDE Mickaël (Pouvoir à M. HENRIET), THEBAULT André (pouvoir à M. GABORIAU)

Etait secrétaire : M. AUDOUIT Claude

Votants : 10 dont 2 pouvoirs

Ordre du jour

1. Prix pour les élèves entrant en 6ème
2. Vente d'une venelle à un administré de SOUIL
3. Renouvellement du classement du terrain de football
4. SYDEV : audit énergétique Ecole
5. Proposition par un administré de donation d'un terrain à la commune
6. Réseau très bas débit : projet de réseau d'objets connectés par Vendée Numérique
7. Questions et informations diverses

Nomination du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer M. AUDOUIT Claude, secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023 tel qu'il a été rédigé.

En préambule, Mr le Maire donne une explication concernant le changement de lieu de dernière minute de cette séance du Conseil Municipal : cet après-midi du lundi 24 avril 2023, à l'occasion d'un rangement de la salle, les employés municipaux ont constaté un problème d'alimentation électrique. Une entreprise a immédiatement été diligentée et n'a pu que constater un dégât des eaux qui a affecté l'armoire électrique. Ce dégât pourrait ne pas être récent en raison de certains éléments un peu moisissés découverts par l'électricien.

Mr AUDOUIT est monté sur le toit et a noté que des tuiles avaient encore glissé (tuiles au niveau du faîtage, côté Ouest notamment). Ce n'est pas la première fois qu'il intervient à ce sujet sur le toit. Il avait déjà été noté antérieurement que des dalles étaient tachées au niveau du bar. Ce chantier toiture n'a pas 10 ans et doit être couvert par la garantie décennale. Une déclaration doit être adressée à l'assurance et selon le délai qui sera nécessaire pour la visite de l'expert et l'intervention de l'électricien en vue de la réparation après obtention des

pièces à commander (ce qui semble à l'heure actuelle extrêmement compliqué), la salle pourrait ne pas être louée dans l'immédiat. Il faut attendre la position de l'assureur.

Pour le 8 mai, Mr le Maire précise que le service pourra être fait à l'extérieur le cas échéant pour le pot de la municipalité, voire à l'intérieur en cas d'intempéries puisque l'électricité n'est pas indispensable pour cet événement.

En préambule de l'ordre du jour, par ailleurs, Mr le Maire tient à remercier chaleureusement la société vélocipédique fontenaisienne pour la très belle course cycliste sur route organisée sur le territoire de la commune le 8 avril dernier.

1. Prix pour les élèves entrant en 6ème

Mr Le Maire rappelle au Conseil que la Municipalité offre chaque année aux élèves entrant en 6è un dictionnaire. Cette année, 11 élèves sont concernés.

Il avait été évoqué par le Conseil d'école éventuellement de ne plus offrir de dictionnaire mais plutôt une calculatrice ou une clé USB. Le conseil d'Ecole du 28 mars a évoqué ce sujet et demandé aux parents de se prononcer : deux parents se sont abstenus et deux pensent qu'une calculatrice serait plus adaptée.

Il y a dorénavant lieu de prendre une décision sur ce sujet. Mr AUDOUIT propose que l'on interroge les parents sur leurs préférences. Mr Le Maire considère que c'est une bonne suggestion mais que pour cette année, le délai est trop court, le sujet ayant déjà été abordé à des multiples reprises et qu'il est nécessaire de prendre la décision. Suite à discussion, Mr le Maire propose de faire un lot afin de satisfaire le plus grand nombre, par exemple un dictionnaire + une clé USB ou une calculatrice + une clé USB (labellisée Saint Pierre le Vieux).

Mr le Maire demande de se prononcer sur les lots suivants : Calculatrice + clé USB ou Dictionnaire + clé USB

Calculatrice + clé USB : 8 - Dictionnaire + clé USB : 2 - Abstention : 1

La décision est prise de commander les calculatrices ainsi qu'un lot de clés USB à labelliser aux couleurs de la commune.

Arrivée de Mr PHELIPPEAU Grégoire

2. Vente d'une venelle à un administré de SOUIL

Un administré demande à la commune la possibilité d'acheter la portion de la venelle qui passe derrière chez lui. Le Notaire, après étude du dossier, nous a informés que cette Venelle n'était pas sortie du domaine public. Il faut d'abord la faire sortir du domaine public avant de pouvoir envisager de la vendre à l'Administré.

Les biens du domaine Public des collectivités territoriales sont inaliénables. Ils doivent donc être désaffectés et déclassés afin de pouvoir basculer dans le domaine privé par délibération du Conseil Municipal. Un conseil Municipal ultérieur pourra ensuite décider de la cession de cette parcelle le cas échéant.

Une ancienne délibération avait été prise, qui validait la vente de cette venelle aux propriétaires adjacents mais il convient au préalable de déclasser la venelle.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le bien-fondé de la sortie de cette venelle du domaine public. Mr AUDOUIT indique être favorable à la remise en état initial de la venelle. Par ailleurs, un seul propriétaire adjacent est intéressé ouvertement pour acheter sa partie de venelle, mais tous trois ont été informés que

juridiquement, elle n'était pas leur propriété. Mr AUDOUIT demande de quel droit nous pourrions vendre un bien communal dont, il y a quelques années, la commune a été selon lui spoliée et dépossédée. Plus personne ne peut y passer. Sur le cadastre, la venelle en question n'est pas numérotée / référencée ce qui valide le fait qu'elle fait bien partie du domaine public. Elle doit donc, selon lui, rester libre d'accès et conserver sa vocation d'intérêt général, car « les plus beaux villages de France ne le sont-ils pas de leurs ruelles et de leurs venelles ».

Mr le Maire précise que si la Municipalité souhaitait remettre cette venelle dans son état initial afin qu'elle retrouve sa fonction de venelle (elle est aujourd'hui fermée par deux des différents propriétaires adjacents et le passage public n'est plus possible), il faudrait probablement tenter une action judiciaire, à l'issue a priori incertaine.

Mr MOINARD considère que c'est une partie de l'histoire de SOUIL qui serait effacée si cette venelle était vendue.

Mme METEAU demande si, en la cédant de la sorte, un précédent ne risque pas d'être créé.

Mr HERBRETEAU estime que si la commune ne souhaite pas la vendre, il faut la valoriser, donc la remettre dans son état initial. Dans le cas contraire, il est préférable de la vendre. Il est inutile de la conserver dans l'état actuel.

Eu égard aux changements apportés à cette venelle, qui est dorénavant fermée de part en part, et n'est plus affectée à l'usage direct du public, il paraît compliqué de recréer cette venelle comme avant 1980.

Mr le Maire demande un vote concernant le déclassement et la désaffectation de la venelle dans le but de la vendre.

Pour : 4 - Contre : 3 - Abstentions : 5

3. Renouvellement du classement du terrain de football

La FFF a été informée que le terrain de football de Saint Pierre Le Vieux n'était plus utilisé pour les matchs. Le renouvellement du classement étant arrivé à échéance, elle nous a adressé un courrier nous demandant si elle devait procéder au retrait du classement de ce terrain.

Il est décidé, avant de se prononcer sur ce déclassement, d'interroger officiellement le Football Club Nieul Maillezaïs les Autises FCNM, principal intéressé. Le Conseil Municipal se rangera derrière sa décision.

A l'unanimité moins une voix, la décision de déclassement ou de renouvellement du classement est donc reportée à un prochain conseil municipal.

4. SYDEV : audit énergétique Ecole

Possibilité de financement de cet audit à hauteur de 80 % par le SYDEV (facture acquittée AVANT le 30/09/2023). Il nous appartient de sélectionner un bureau d'Etude (qualifié RGE) pour réaliser l'audit en fonction des recommandations du SYDEV (ils recommandent BATIMGIE mais fournissent également d'autres coordonnées). Une fois le BE sélectionné, il faut retourner au SYDEV un courrier de demande, une délibération sollicitant la subvention SYDEV et le devis sélectionné.

Mr GABORIAU demande à combien s'élève financièrement ce type d'audit. Mr le Maire n'a pas encore obtenu de devis. A l'unanimité moins deux voix, le Conseil valide le report de la prise de décision dans l'attente d'un devis.

5. Proposition par un administré de donation d'un terrain à la commune

Mr le Maire expose qu'un administré s'est rapproché de la municipalité pour lui proposer de lui céder une petite parcelle de terre (41 m²) contenant un cabanon en zone constructible et située 20 route de la Chicane. L'Administré souhaiterait en contrepartie un engagement de la Commune de s'occuper de son monument funéraire après son décès.

Il attend dorénavant la décision du Conseil Municipal.

MM MOINARD et CHARNOLE demandent ce qu'entend l'Administré par entretenir ou s'occuper de son monument funéraire. Mr le Maire note qu'il faudrait une estimation de la parcelle le cas échéant.

Le Conseil Municipal dans sa globalité, remarque qu'il y aurait des frais d'opération et des frais pour l'entretien futur souhaité par l'Administré, qui engageraient la commune pour plusieurs décennies. Or la Commune n'a nullement besoin de cette parcelle de terrain avec cabanon.

Mr le Maire demande que le Conseil Municipal se prononce sur cette proposition de donation en contrepartie d'un entretien de la tombe.

Contre : 10 - Abstentions : 2

6. Réseau très bas débit : projet de réseau d'objets connectés par Vendée Numérique

Vendée Numérique propose un nouveau projet : le développement d'un réseau très bas débit et basse consommation pour les besoins des collectivités. Ce projet fait écho à un projet de l'ETAT « territoire intelligent et durable ».

Le projet nécessite notamment des points hauts physiques, sur lesquels implanter de petites antennes. Vendée Numérique demande donc l'accord de principe de la Commune pour utiliser tout ou partie de ses bâtiments dans l'étude qui sera menée. Cet accord de principe ne vaudra en aucun cas accord définitif.

Le Conseil Municipal estime nécessaire d'avoir des informations supplémentaires concernant ce projet, même si nous n'en sommes qu'au stade d'accord de principe. Mr le Maire doit prochainement rencontrer Vendée Numérique et clarifiera ce projet avec eux, tant dans ses objectifs que dans ses conséquences.

La décision est ajournée.

7. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe :

- Bail Café / propriétaire des murs : Mr Le Maire informe qu'à la suite de la réponse du service juridique du Centre de Gestion [qui indiquait que le bailleur doit à son preneur la jouissance des lieux en toute tranquillité et également des locaux ayant une destination d'habitation], il a contacté le cabinet d'Avocats qui gère le bail habituellement, lui a remis l'ensemble des éléments et attend dorénavant sa réponse.
- Visite de la Porte de l'Île / Projet de barrage hydraulique – 5 mai à 10h30
Mr le Maire invite les Conseillers intéressés à se joindre à cette visite
- Commission du personnel le 27/04/2023 à 18h30
Cette commission traitera 2 sujets : le secrétariat de mairie, avec la mise en disponibilité d'une secrétaire pour la 2ème année et les dossiers de candidatures déjà arrivés pour le Multicommerce (à noter, la

présence parmi eux de 2 artisans boulangers). De plus, un visiteur viendra vendredi 28 avril pour visiter les locaux et rencontrera Mr le Maire et Mr AUDOUIT.

- Point commission sécurité / salle des fêtes

Un certain nombre de points ont été soulevés, qui doivent être régularisés, par exemple : suppression des arrêts bloque-porte, à remplacer par des crochets fixés au mur ou encore un manuel des procédures par bâtiment (regroupant toutes les procédures du bâtiment) au lieu d'un manuel par procédure pour tous les bâtiments.

- Défibrillateurs

Les défibrillateurs doivent être régulièrement contrôlés. Mr PHELIPPEAU se propose de procéder au contrôle régulier de ces défibrillateurs. Il passera dès la semaine prochaine pour ce faire. Mr le Maire en prend acte et valide cette proposition.

- Porte du local de chasse fracturée

L'entreprise VTM a adressé son devis, qui s'élève à 2358 € TTC (remboursement assurance de 1817 €).

Mr AUDOUIT fait un point sur :

- Le foyer rural : il a obtenu 2 devis pour la réalisation de pancarte signalétique « Foyer rural » à apposer sur le mur (209 et 259 €). Il ressort de l'avis général que c'est la pancarte en plexiglass qui est préférée.
- Logement locatif : l'entreprise Bonnaud Dufour a terminé son chantier. Le peintre est en cours de finalisation.

Mr MOINARD indique qu'au niveau de l'aire de Loisirs Yvon Thibaudeau, les accotements semblent avoir été bien stabilisés ; par contre, l'état de la route n'est pas bon. Il demande si des travaux sont prévus. Mr HERBRETEAU précise qu'il est nécessaire d'attendre que les bas-côtés et la terre se stabilisent encore avant d'envisager de faire des travaux sur la route.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00

A Saint-Pierre-Le-Vieux, le 25 avril 2023

Le Secrétaire de séance,
Claude AUDOUIT



Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mai 2023 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-trois, le trente du mois de mai à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 23 mai 2023

Etaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, HERBRETEAU Tom, GABORIAU Sébastien, MOINARD David, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire

Etaient excusés : MM CHARNOLÉ David, PHELIPEAU Grégoire

Etait secrétaire : Mr BARDE Mickaël

Votants : 11

Ordre du jour

1. - Sydev : Audit énergétique regroupement scolaire
2. - Réseau très bas débit : projet de réseau connectés par Vendée Numérique
3. - Voirie 2023 : Choix de l'entreprise
4. - Transport scolaire 2022/2023 : Remboursement aux familles
5. - Locatif le Presbytère : Proposition d'augmentation du loyer
6. - Moulin La Porte de L'Ile
7. - Fête de la musique
8. - subvention Amicale des Pompiers de Maillezais
9. - Proposition groupe musical
10. - Admission en créances éteintes
11. - Multicommerce : Avenant n° 1 lot 7 Revêtements de sol collés
12. - Remplacement du secrétariat suite à demande de renouvellement de disponibilité
13. - Service de remplacement de la Maison des Communes : Adhésion à l'unité Missions Temporaires du Centre de Gestion de La Vendée
14. - Création de poste : service administratif
15. - Questions et informations diverses

Nomination du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Mr BARDE Mickaël, secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2023

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 24 avril 2023

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 24 avril 2023 tel qu'il a été rédigé.

1. Sydev : Audit énergétique regroupement scolaire

Mr Le Maire rappelle que ce sujet avait été reporté lors du dernier conseil, il avait été demandé un devis de l'audit. Pour rappel : Possibilité de financement de cet audit à hauteur de 80% par le SyDEV (facture acquittée avant le 30/09/2023). Il appartient à la commune de sélectionner un bureau d'étude (qualifié RGE) pour réaliser l'audit en fonction des recommandations du SyDEV. Une fois le bureau d'étude sélectionné, il faut retourner au SyDEV un courrier de demande, une délibération sollicitant la subvention SyDEV et le devis sélectionné.

Mr Le Maire présente le devis de BATIMGIE, bureau d'étude conseillé par le SyDEV dont le montant s'élève à 2 250 € HT soit 2 700 € TTC. Après en avoir délibéré, les membres du conseil accepte la réalisation de cet audit pour le regroupement scolaire (9 voix pour – 1 voix contre).

2. Réseau très bas débit : projet de réseau d'objets connectés par Vendée Numérique

Projet reporté du dernier conseil municipal.

Mr Le Maire informe que Vendée Numérique propose un nouveau projet : le développement d'un réseau très bas débit et basse consommation pour les besoins des collectivités. Ce projet fait écho à un projet de l'Etat « territoire intelligent et durable ».

Le projet nécessite notamment des points hauts physiques, sur lesquels implanter des petites antennes. Vendée Numérique demande donc l'accord de principe de la commune pour utiliser tout ou partie de ses bâtiments dans l'étude qui sera menée. Cet accord de principe ne vaudra en aucun cas accord définitif.

A noter : les investissements financiers de ce réseau seront intégralement supportés par Vendée Numérique.

Mr AUDOUIT s'interroge de savoir à quoi sert ce bas débit, il a l'impression de voter un sujet où les explications fournies par Vendée Numérique sont évasives.

Mr THEBAULT rappelle que normalement la fibre ne devait laisser aucune zone blanche. Il propose de solliciter l'intervention de Vendée Numérique afin d'expliquer leur projet.

Mr AUDOUIT précise que l'on parle de communications filaires, de satellite, de bas débit... On s'y perd.

Mr GABORIAU rappelle que Vendée Numérique utilisera potentiellement les bâtiments communaux, aucune certitude.

Mr HENRIET rappelle que le Conseil Municipal aura l'opportunité d'accepter ou non en temps voulu. Ce n'est qu'un accord de principe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de donner l'accord de principe à Vendée Numérique pour le réseau d'objets connectés (6 voix pour – 3 abstentions – 1 voix contre).

3. Voirie 2023 : Choix de l'entreprise

Suite à la consultation concernant le programme voirie, 5 plis ont été reçus sur la plate-forme. Mr GIRAUD de Aménagement Ingénierie VRD, maître d'œuvre, a été destinataire des 5 offres afin d'établir une analyse.

Mr GIRAUD n'a analysé que 4 des 5 offres, une entreprise ayant modifié sur la forme le PDF, ce qui est proscrit par le règlement du maître d'œuvre (même sans incidence sur le fonds). Conformément à l'article R2152-2 du code des marchés publics, l'entreprise concernée peut alors envoyer le PDF original complété, ce qu'elle a fait. Le Conseil Municipal peut alors s'il le souhaite demander que cette offre soit étudiée.

Mr GIRAUD a précisé à la municipalité que si ce choix était fait, il se retirerait. Après discussions, le Conseil Municipal décide de suivre l'analyse initiale de Mr GIRAUD sans étudier la 5^{ème} offre.

Arrivée de Mme LEGER Marielle

Le Conseil après en avoir délibéré retient l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 112 684 € 08 TTC (9 voix pour et 2 voix contre)

4. Transport scolaire 2022/2023 : Remboursement aux familles

Lors du Conseil municipal du 03.06.2019, il avait été décidé de rembourser l'intégralité du forfait annuel transport scolaire d'un montant de 110 € par enfant sur présentation de la facture acquittée (6 enfants sont concernés). Mr Le Maire demande aux membres présents de valider ou non le remboursement aux familles qui fourniront le justificatif de paiement.

Avant d'effectuer le remboursement, Mr VIGUIER, receveur municipal, fera le point sur la situation financière (impayés ou non au niveau de la cantine, garderie).

Pour votre information, 1 famille n'avait pas transmis les justificatifs l'année précédente malgré les nombreuses relances.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement aux familles du transport scolaire 2022/2023 fournissant les justificatifs. Un courrier va leur être transmis en ce sens.

5. Locatif le Presbytère : Proposition d'augmentation du loyer

Mr Le Maire rappelle que des travaux de restauration (peinture, revêtement de sol et électricité) ont été réalisés dans le locatif situé au 4 place de l'Eglise suite au départ des locataires.

Il propose d'augmenter le loyer et de le mettre à un montant proche du locatif d'à côté, ceux-ci étant similaires. Le loyer passerait de 421 € 99 + 2 € 28 pour l'assainissement à 460 € incluant 2 € 28 pour l'assainissement.

Suite aux différentes candidatures, Mr Le Maire propose celle d'un père avec ses 2 enfants et propose un contrat de location à compter du 17 juin pour une période de 3 ans.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les conditions énoncées ci-dessus.

6. Moulin La Porte de L'Ile

Mr Le Maire rappelle que le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes va engager des travaux, sur l'ouvrage de La Porte de L'Ile, qui consistent à l'aménagement d'une passe à poissons avec installation d'une vis hydro-électrique. Le mécanisme et différents matériels pourraient peut-être être récupérés pour valorisation.

Mr SUIRE du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes demande si la commune serait intéressée pour ce matériel ou une partie.

Mr THEBAULT pense que le matériel n'est pas intéressant pour notre commune.

Mr HENRIET propose de ne pas retenir la proposition de récupération de matériels, n'ayant pas les moyens matériels d'une telle prise en charge, et d'éventuellement de le proposer à une association de moulins.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition (10 voix pour – 1 abstention).

7. Fête de la musique

- Subvention amicale des pompiers de Maillezais

Mme METEAU est surprise que l'amicale laïque ne gère pas cette année la fête de la musique, cette association ne percevra pas de subvention de la municipalité cette année.

Mr HENRIET informe que les responsables de l'Amicale Laïque l'avaient contacté afin de le prévenir qu'ils ne leur seraient pas possible d'organiser la fête de la musique cette année. Il rappelle qu'un appel avait été lancé dans le flash info et que l'amicale des pompiers a répondu suite à cette demande.

Mr HENRIET informe qu'une rencontre est prévue avec les pompiers début juin afin de faire le point sur l'organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la subvention d'un montant de 500 € (8 voix pour – 1 voix contre – 2 abstentions).

- **Proposition groupe musical**

Mr Le Maire propose le groupe HOP OH POP de l'association FROG de SAINTE MARIE DE RÉ moyennant la somme de 500 €.

Le Conseil accepte cette proposition (10 voix pour – 1 abstention).

8. Admission en créances éteintes

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr DESBIENS Olivier, Inspecteur des Finances Publiques de FONTENAY LE COMTE, a prévenu que l'entreprise de Mr DELRUE Christopher, « Bistrot cœur de Vendée » était en liquidation judiciaire et a été clôturée pour insuffisance d'actifs. Il est nécessaire de prendre une délibération pour l'admission en créances éteintes.

Pour rappel, le conseil municipal avait pris une délibération le 21/11/2022 n° 2022-11-02 concernant le remboursement de la hotte à la demande de Mr DELRUE. Pour information, ce remboursement n'a pas été effectué car il était émis la réserve d'apurement du solde de la dette, ce qui à ce jour n'est pas le cas.

Mr GABORIAU s'étonne que ce dossier soit si rapidement mis en créances éteintes, il n'est pas favorable à cette demande jugeant trop facile de déposer le bilan afin d'annuler les dettes.

Mr AUDOUIT précise que des saisies sur salaires sont probablement émises mais les collectivités ne sont pas prioritaires pour les remboursements, l'Etat est le 1^{er} remboursé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse l'admission en créances éteintes (3 voix pour – 2 abstentions – 6 voix contre).

9. Multicommerce : Avenant n° 1 lot 7 Revêtements de sol collés

Mr Claude AUDOUIT présente

L'avenant n° 1 (Entreprise DUCEPT RBC lot n° 7) relatif à des travaux complémentaires : Balance financière suite au choix de carrelage, plus-value de 3 372 € 59 HT.

Mr AUDOUIT informe qu'il a demandé au cabinet Frenesis de préparer la balance financière pour le lot menuiserie.

Mr MOINARD ne comprend pas qu'il y ait des moins-values et plus-values, un marché ayant eu lieu.

Mr AUDOUIT explique que pour des rénovations il est plus fréquent d'avoir des imprévus que pour des travaux neufs.

Mr VALADE se pose la question du remplacement du revêtement de sol par du carrelage.

Mr AUDOUIT explique qu'un revêtement de sol doit être changé régulièrement par rapport à un carrelage.

Mr VALADE souhaite savoir quelles pièces ont été touchées par ces modifications.

Mr AUDOUIT précise qu'il s'agit de la pièce de vie du locatif au-dessus du commerce.

Mr Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, il est décidé de valider l'avenant n° 1, lot 7 pour un montant de 3 372 € 59 Ht à l'entreprise DUCEPT RBC (10 voix pour - 1 abstention) ;

10. Remplacement du secrétariat suite à demande de renouvellement de disponibilité

Mr Le Maire informe que l'adjoint administratif en mise en disponibilité pour convenances personnelles, a sollicité son renouvellement d'1 an soit jusqu'au 19 juin 2024.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

11. Service de remplacement de la Maison des Communes : Adhésion à l'unité Missions Temporaires du Centre de Gestion de La Vendée

Mr Le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler la délibération du 27 mai 1997 concernant l'adhésion à l'unité missions temporaires du Centre de Gestion de La Vendée.

Suite à notre annonce de recrutement, le CDG a pris contact avec la mairie afin de proposer une remplaçante pour faire le lien entre le service administratif accueil actuel et futur.

Mr Le Maire propose un contrat du 1^{er} au 30 juin 2023, Mme SALUDEN terminant son contrat le 24 juin 2023 et devant solder ses congés 2023.

Il demande à chacun de se prononcer sur l'adhésion ou non à l'unité missions temporaires du CDG et au recrutement de la remplaçante pour une durée de 1 mois renouvelable si besoin.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette adhésion et le recrutement d'une remplaçante pour 1 durée de 1 mois.

12. Création de poste : service administratif

Mr Le Maire rappelle qu'à la demande du CDG, l'annonce pour le remplacement du secrétariat a dû être modifiée, paraître comme une offre avec un poste vacant et non en CDD.

Les candidatures sont recevables jusqu'au 9 juin, entretien le 14 juin pour une prise de poste le 26/06/2023.

Il est nécessaire de créer un poste adjoint administratif stagiaire à compter du 26 juin 2023 à raison de 30 heures hebdomadaires.

Mr Le Maire demande à chacun de se prononcer.

Mme METEAU demande s'il ne serait pas possible de créer le poste plus tôt afin de faire un transfert de compétences.

Mr HENRIET lui propose de faire le point avec les services du CDG le 14 juin prochain, lors des entretiens individuels.

Mme METEAU demande s'il serait possible de maintenir la commission « personnel » du 5 juin afin de faire un point sur les candidatures reçues avant la réunion du 7 juin.

Les réunions seront les suivantes

- Commission « personnel » le 5 juin à 18h30 en mairie
- Commission « personnel » le 7 juin à 17h en visio avec le CDG
- Entretiens individuels le 14 juin, horaires à définir

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte de créer le poste d'adjoint administratif stagiaire à compter du 26/06/2023 sous réserve de modification de la date avec le CDG.

13. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire informe :

- Flash info juin : distribution cette fin de semaine
- Installation des bâches du préau à l'aire de loisirs pour les 13 et 14 juillet : appel à volontaires

Mme LEGER s'interroge sur le fait de laisser les bâches du préau dans la nuit du 13 au 14 juillet par crainte de vandalisme. Mr HENRIET précise que la dernière fois, il était resté sur site.

Mr MOINARD propose qu'il y ait des rondes de la gendarmerie.

Mr HENRIET informe que des tentatives de vol ont eut lieu sur le territoire de la commune en pleine journée.

- Pour information, la banderole pour la fête de la musique a été installée au rond-point de La Chicane.
- D'une rencontre avec Mme GAUTIER Alexandra, Mr MICHONNEAU Jean-Raymond et adjoints prochainement sur site au bar de Souil.

- Mr THEBAULT informe que plusieurs bacs OM ont été déplacés à divers endroits de la commune.
- Mr AUDOUIT se demande s'il ne serait pas judicieux de faire installer quelques éléments au niveau de la cuisine dans le futur locatif du multicommerce.

- Mr GABORIAU informe qu'il a reçu un 1^{er} devis concernant la réfection du pont du Gros Coin qui permettra de travailler sur le financement. Le devis établi est pour la réalisation d'un pont neuf.
Mr HENRIET informe qu'il est nécessaire de se rapprocher du SIVOM pour ce dossier. La mairie n'ayant pas d'avance de trésorerie à effectuer, prenant en charge uniquement la partie non subventionnée prévue à 20 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

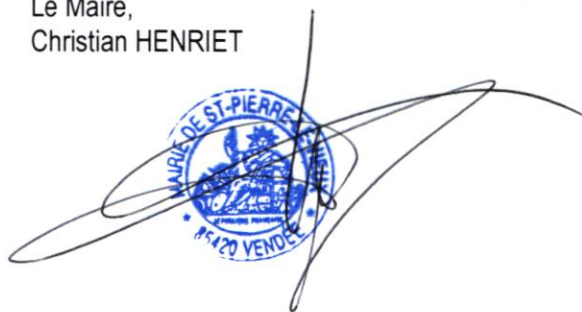
Prochaine réunion d'adjoints : lundi 26 juin 2023 à 19 h 00
Prochain conseil municipal : lundi 3 juillet 2023 à 19 h 15

A Saint-Pierre-Le-Vieux, le 31 mai 2023

Le Secrétaire de séance,
Mickaël BARDE



Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 juillet 2023 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois de juillet à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 28 juin 2023

Etaient présents : Mme LEGER Marielle, MM AUDOIT Claude, GABORIAU Sébastien (Pouvoir de Mr BARDE Mickaël), PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de Mr MOINARD David)

Etaient excusés : Mmes CHABIRAND Fanny, METEAU Delphine, MM BARDE Mickaël (Pouvoir à Mr GABORIAU Sébastien), MOINARD David (Pouvoir à Mr HENRIET Christian)

Etaient absents : MM CHARNOLÉ David, HERBRETEAU Tom

Etait secrétaire : Mr GABORIAU Sébastien

Votants : 9 dont 2 pouvoirs

Ordre du jour

1. – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mai 2023
2. – Désignation d'un secrétaire
3. – Multicommerce : Avenant n° 1 Lot n° 5 Menuiseries intérieures
4. – Renouvellement du classement du terrain de football + buts
5. – Admission en créances éteintes
6. – Cimetière : proposition de contrat
7. – Vitesse problématique
8. – Locatif de La Porte de L'Île – Changement de chaudière : choix de l'entreprise
9. – Eglise St Pierre : travaux électricité
10. – Transport scolaire convention de délégation de compétences entre la Région des Pays de La Loire et la Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX
11. – Acquisition camion benne
12. – Animation du 13 juillet 2023
13. – Prêt matériels bistrot « Le Pacotier »
14. – Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2023

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 30 mai 2023

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 mai 2023 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Mr GABORIAU Sébastien, secrétaire de séance.

3. Multicommerce : Avenant n° 1 Lot n° 5 Menuiseries intérieures

Mr Claude AUDOUIT présente

L'avenant n° 1 (Entreprise Menuiserie PORCHET lot n° 5) relatif à des travaux complémentaires : ajout de 3 blocs portes isolantes, plus-value de 864 € 00 HT.

Mr Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité de valider l'avenant n° 1, lot 5 de la menuiserie PORCHET pour un montant de 864 € HT

Mr AUDOUIT informe qu'il a fait envoyer un mail à l'architecte pour faire un point général sur les travaux qui ont pris du retard.

Mr VALADE demande si la municipalité va appliquer des pénalités de retard.

Mr Le Maire répond que rien n'est exclu à ce jour.

4. Renouvellement du classement du terrain de football + bus

Mr Le Maire fait savoir que le District de Vendée Football a été informé par le responsable du secteur Sud Vendée que le terrain de football de Saint Pierre Le Vieux n'était plus utilisé. Le renouvellement du classement étant arrivé à échéance, il a adressé un courrier à la Commune lui demandant s'il devait procéder au retrait du classement de ce terrain.

Mr Le Maire précise qu'il a fait le point à ce sujet avec le Président du FCNMA, ce dernier confirme qu'il n'est pas souhaitable de solliciter le renouvellement du classement du terrain auprès de la FFF, cela engendrerait trop de frais pour le remettre aux normes.

Le FCNMA souhaite cependant conserver le local et terrain comme lieu de stockage.

Mr THEBAULT propose de tout leur supprimer (local et terrain).

Mr AUDOUIT rejoint l'avis de Mr THEBAULT.

Mr GABORIAU pense que le terrain ne leur sera d'aucune utilité et qu'il serait souhaitable de récupérer ce local pour la commune. De plus, qu'il n'est pas nécessaire de solliciter le renouvellement du classement du terrain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité que le terrain de football de St Pierre Le Vieux soit retiré du classement et que le local soit repris par la commune.

Mr Le Maire Informe qu'un responsable du club de football de Coulonges Sur L'Autize a demandé si la commune souhaitait céder pour leur club les 4 buts qui se situent le long de la main courante.

Mr Le Maire précise qu'il sera nécessaire de faire contrôler les buts pour des raisons de sécurité.

Mr THEBAULT confirme que les buts latéraux ne tomberont pas car ils sont enterrés dans des fourreaux.

Mr THEBAULT propose de regarder de plus près l'état des buts, pourquoi ne pas les vendre effectivement ils ne serviront pas.

MM VALADE et GABORIAU souhaitent les conserver, ils ne gênent pas.

Mr AUDOUIT souhaite également les conserver, les enfants viennent jouer sur le terrain et s'en servent.

Mr VALADE confirme son choix de les conserver, il n'y a aucune autre activité prévue sur ce terrain de football.

Mr Le Maire explique que pour lui il s'agit avant tout de sécurité.

Le Conseil Municipal refuse à l'unanimité de céder les buts de football au Club de football de Coulonges Sur L'Autize et que Qualiconsult sera mandaté pour leur contrôle.

5. Admission en créances éteintes

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Inspecteur des Finances Publiques de FONTENAY LE COMTE, a informé la commune que l'entreprise « Bistrot Cœur de Vendée » était en liquidation judiciaire et a été clôturée pour insuffisance d'actifs dont le montant en créances éteintes s'élève à 4 742 €. La société a été liquidée par un mandat judiciaire et la CPIA est un jugement du Tribunal. L'activité est stoppée et la liquidation est clôturée pour

« insuffisance d'actifs ». La société n'existe plus et tous les biens encore disponibles ont été dispersés pour combler les dettes.

Le Conseil Municipal regrette qu'une délibération soit nécessaire mais qu'il n'ait pas le choix de refuser.

A contre cœur le conseil municipal accepte l'établissement du mandat pour les admissions en créances éteintes d'un montant de 4 742 € 00 au nom du « Bistrot Cœur de Vendée ».

Mr Le Maire propose de prendre une décision modificative afin d'effectuer les écritures comptables souhaités par le Centre des Finances Publiques de FONTENAY LE COMTE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virements de crédits sur le budget Commune de l'exercice 2023.

6. Cimetière : proposition de contrat

Mr Le Maire informe que la mise à jour des cimetières n'est pas terminée. Il avait été demandé par le biais de la mutualisation de la CCVSA un devis proposant une cartographie, recensement des concessions, intégration des données dans le logiciel, formation, règlement intérieur et procédure de reprise de concession. Pas reçu de devis pour notre commune mais les communes en ayant reçu un ne donne pas suite à cause d'un estimatif trop élevé pour une petite collectivité (+ de 10 000 €).

Mme SALUDEN Janie s'était proposée de mener ce dossier à terme, mise à jour des plans, des concessions sur le terrain et informatiquement.

Mr Le Maire propose qu'un CDD de 2 mois à temps partiel lui soit proposé afin de finaliser une fois pour toute ce dossier.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

7. Vitesse problématique

Mr Le Maire informe qu'un couple d'administrés domiciliés Grand'rue à La Porte de L'Ile nous ont fait part par le biais d'un mail de la problématique de la vitesse.

Mr GABORIAU donne lecture de ce mail.

Mr HENRIET informe que les contrôles routiers seront plus nombreux, à la demande d'administrés.

Mr GABORIAU rappelle qu'il a été fait de nombreux travaux dans cette rue. Le Département devait réaliser des travaux mais ils ont été reportés car la commune a un projet de réaménagement. Il propose de solliciter un maître d'œuvre afin de préparer un projet et de le présenter aux riverains courant septembre pour concertation.

Mr THEBAULT propose de faire installer des feux pour stopper la vitesse.

Mr GABORIAU informe qu'il s'était renseigné et que ce matériel n'est plus accepté dans notre département.

Mme LEGER fait remarquer les chemins d'association foncière sont de plus en plus utilisés.

Mr GABORIAU rappelle que ces chemins sont interdits aux usagers hors agricole.

Mr GABORIAU informe que les travaux de voirie vont prendre du retard car concernant le chemin des Vignes Blanches car la fibre a été installée en aérien il y a quelques semaines et la commune a été informée que la fibre allait finalement passer en souterrain !

Mr THEBAULT ne comprend que les différents organismes ne puissent pas se coordonner.

Mr GABORIAU précise que les travaux voirie vont commencer par « La Logette ».

Mr AUDOUIT souhaite prévenir que les fournitures des travaux voirie prennent toute la place sur le parking de l'atelier et que ce dernier est abîmé par les engins à chenilles.

8. Locatif de La Porte de L'Ile – Changement de chaudière : choix de l'entreprise

Mr AUDOUIT précise que l'entreprise qui entretient la chaudière à gaz du locatif de La Porte de L'Ile a informé qu'il serait nécessaire de la remplacer (achetée en 1998).

Mr AUDOUIT présente les 3 devis reçus.

Conseil Municipal du 3 juillet 2023

La locataire craignant le chauffage gaz a précisé qu'elle n'utiliserait pas la chaudière même si elle était changée. La commission des adjoints propose de ne pas faire de travaux pour le moment et de sécuriser le système actuel en mettant la chaudière hors d'usage.

Mr PHELIPEAU propose de demander à la locataire un document confirmant qu'elle ne souhaite pas utiliser le chauffage gaz.

Mr AUDOUIT précise qu'elle se chauffe avec un chauffage à pétrole.

Le Conseil accepte à l'unanimité de ne pas réaliser de travaux pour le moment et de sécuriser le système actuel.

9. Eglise de St Pierre : Travaux électricité

Mr AUDOUIT rappelle que la société QUALICONSULT effectue tous les ans des contrôles sur les différents bâtiments communaux.

Suite au dernier rapport, il a été observé des travaux à réaliser pour mise aux normes de l'église.

Mr AUDOUIT présente le devis d'Electric Moteur qui avait il y a quelques années réalisé des travaux dans l'église. Ce devis s'élève à 4 218 € 99 HT.

Mr PHELIPEAU demande suite au rapport le nombre de point à revoir.

Mr AUDOUIT après avoir consulté le document, précise qu'il y a 4 points à revoir.

Mr VALADE précise que les blocs de secours ont une durée de vie de 5 ans environ.

Mr AUDOUIT précise qu'est compris en plus dans le devis le compteur électrique de la petite salle où l'association « Les coucous de St Pierre » ont leur activité.

Le Conseil valide à l'unanimité les travaux d'électricité de l'église.

10. Transport scolaire convention de délégation de compétences entre la Région des Pays de La Loire et la Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX

Mr Le Maire informe que les marchés de transport scolaire gérés par la Région des Pays de La Loire, arrivent à échéance pour la Vendée, à la fin de l'année scolaire 2022/2023.

L'objet de la convention est la délégation de compétences en matière d'organisation et de gestion des services de transports scolaires avec la commune, désignée comme l'autorité organisatrice de second rang.

La présente convention prend effet le 1^{er} septembre 2023 et prendra fin le 31 août 2026. Elle est ensuite reconductible 4 fois par tacite reconduction pour une nouvelle période de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 7 années.

Les membres du Conseil Municipal donne l'autorisation à Mr Le Maire de signer la convention (unanimité).

11. Acquisition camion benne

Mr Le Maire rappelle que le camion benne du service technique a été volé dans la nuit du 29 au 30 janvier 2023 et qu'il est nécessaire de le remplacer pour le bon fonctionnement du service.

Il présente les différents devis de la SARL LE LOULAY AUTO L.L.A. de MONTAIGU concernant des camions benne.

Mr AUDOUIT précise qu'un véhicule est doté de barres alu et l'autre de barres acier.

Mr GABORIAU explique qu'il est possible d'installer un calculateur à l'intérieur du camion.

Mr AUDOUIT réitère sa proposition d'acquérir des sabots.

Mr AUDOUIT précise que l'assurance sera moindre pour le FIAT ainsi que la consommation de carburant par rapport Citroën.

Le Conseil décide à l'unanimité d'acquérir le camion benne Citroën Jumper d'occasion pour un montant de 32 000 € TTC à la SARL LE LOULAY AUTO L.L.A. de MONTAIGU.

12. Animation du 13 juillet 2023

Mr Le Maire propose un groupe musical voire deux, dont celui ayant animé la fête de la musique pour les festivités du 13 juillet, pour rappel il s'agit du groupe HOP OH POP de l'association FROG de SAINTE MARIE DE RÉ pour un montant de 500 € et la Banda Elgruppetto de FONTENAY LE COMTE, l'association « En contredanse » (musiques traditionnelles d'Irlande), ou autre (NDLR : Ce groupe n'est finalement pas en mesure de répondre favorablement).

Mr GABORIAU pense que les musiques irlandaises ne sont pas festives, adaptées à cette soirée.

Mr THEBAULT s'interroge d'avoir 2 groupes avant le feu d'artifice.

Mr GABORIAU s'interroge pour la manutention, le club de foot gère-t-il bien l'intendance.

Mr HENRIET répond que le club de foot s'occupe de la manutention, la commune a simplement l'installation des bâches du préau à effectuer. Il va transmettre un mail aux élus afin de connaître leur disponibilité.

Mr AUDOUIT propose qu'une grande affiche soit apposée à l'aire de loisirs afin d'informer qu'un feu d'artifice va avoir lieu.

Mr AUDOUIT propose de solliciter les Anciens Combattants pour le démontage des bâches afin de ne pas les laisser tout le week-end.

Le Conseil valide à l'unanimité 2 groupes musicaux (HOP OH POP et la Banda Elgruppetto).

Mr GABORIAU estime qu'il faut se donner les moyens pour réaliser une belle soirée.

Mr HENRIET demande où se fournir pour les préfous.

MM AUDOUIT et GABORIAU proposent la Boulangerie COIRIER, question de facilité.

13. Prêt matériels bistrot « Le Pacotier »

Mr Le Maire rappelle que le 12/09/2022 il avait été question du prêt de matériels de la commune (ganivelles, tables, chaises, tivoli) pour le bistrot. Il avait été mentionné lors du compte rendu que la décision d'accord serait exceptionnelle, sauf pour les associations et qu'une décision serait prise ultérieurement.

Mr HENRIET demande aux élus si l'on reste sur la même position.

Mr GABORIAU souligne que le bistrot est privé.

Mr AUDOUIT rappelle qu'il avait été dit que les tables ne seraient pas prêtées.

Le Conseil municipal maintient à l'unanimité sa position d'accepter le prêt de matériels de la commune (ganivelles, tables, chaises, tivoli...) uniquement aux associations communales et d'accepter aux commerçants artisans de la commune uniquement les ganivelles.

Mr HENRIET va essayer de trouver une date entre le propriétaire du café, la gérante et la commune afin de faire un point.

Mr AUDOUIT précise qu'il a indiqué à la gérante de prévenir la commune si quelque chose ne fonctionnait pas, il ne fallait pas attendre.

Mr HENRIET est inquiet pour le débit de tabac, le nécessaire a été effectué par la commune. Les services des douanes peuvent clore définitivement le dossier si les démarches n'ont pas été entreprises dans un délai d'un an. Il a vu la gérante qui doit faire le nécessaire pour éviter la fermeture définitive du tabac.

Mr AUDOUIT rappelle qu'il n'y a aucune protection sur les portes.

14. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire

- Demande s'il est nécessaire de demander des bacs d'ordures ménagères pour le foyer rural. Les élus ne souhaitent pas en mettre, les utilisateurs rapporteront leurs déchets.
- Propose d'acheter un réfrigérateur plus grand pour le foyer rural. Mr AUDOUIT se charge de l'achat sans partie congélateur.
- Informe d'une demande d'installation de boîte à livres aux villages de Souil et La Porte de L'Ile.

Mr AUDOUIT propose une boîte à livres à la salle des fêtes à côté du défibrillateur. Il propose de trouver une armoire chez Emmaüs.

L'idée des boîtes à Souil et La Porte de L'Ile est abandonnée.

Mme LEGER se dit qu'une personne a peut-être une armoire à céder.

Mr HENRIET va faire un appel sur Facebook.

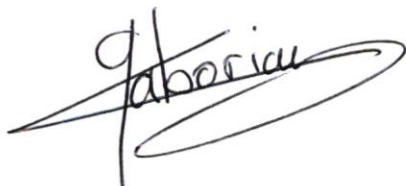
Mr PHELIPEAU propose un ancien vestiaire.

- Fait un point sur le conseil d'école. Il fait part de ses propositions de courriers concernant une demande de rapprochement des écoles sous la forme d'un RPI avec Maillezais et Maillé ainsi que le renouvellement de demande de modification de collège de secteur. Le Conseil accepte la transmission des courriers en l'état.
 - Propose d'écrire à la préfecture afin de connaître la démarche pour remise en fonction ou régularisation de la situation pour acquisition de la venelle par les administrés concernés.
 - Mr THEBAULT informe que plusieurs bacs OM ont été déplacés à divers endroits de la commune.
 - Mr AUDOUIT se demande s'il ne serait pas judicieux de faire installer quelques éléments au niveau de la cuisine dans le futur locatif du multicommerce.
 - Mr GABORIAU informe que lorsque l'on arrive de La Chicane, le buisson cache le panneau. De même l'arbuste au point I empêche la visibilité.
- Mr AUDOUIT confirme que plusieurs panneaux sont dans les haies.
- Mr GABORIAU confirme que les entrées de bourg auparavant étaient broyées. Il va faire le point avec les agents pour la mise en place de miroirs.

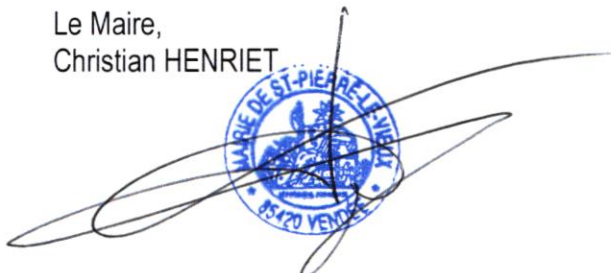
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20

2023-07-01	Multicommerce : Avenant n° 1 Lot n° 5 Menuiseries intérieures Ese MENUISERIE PORCHET
2023-07-02	Retrait du classement du terrain de football
2023-07-03	Cession buts de football
2023-07-04	Admission en créances éteintes
2023-07-05	Décision modificative budget commune n° 1 – Admission en créances éteintes
2023-07-06	Création d'emploi pour accroissement temporaire d'activité – Adjoint administratif travaux cimetière
2023-07-07	Changement chaudière locatif 25 Grand'rue La Porte de L'Ile : Choix de l'entreprise
2023-07-08	Eglise St pierre – Travaux électricité
2023-07-09	Transport scolaire : Convention de délégation de compétences entre la Région des Pays de La Loire et la commune de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX
2023-07-10	Acquisition Citroën Jumper benne du service technique
2023-07-11	Animation fête du 13 juillet 2023
2023-07-12	Prêt matériels appartenant à la commune

Le Secrétaire de séance,
Sébastien GABORIAU



Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 septembre 2023 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois de septembre à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 5 septembre 2023

Etaient présents : Mme LEGER Marielle, METEAU Delphine MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, CHARNOLE David, GABORIAU Sébastien, MOINARD David, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire

Etaient excusés : Mme CHABIRAND Fanny, Mr HERBRETEAU Tom

Etait secrétaire : Mr CHARNOLE David

Votants : 11

Ordre du jour

1. – Présentation d'une solution d'appel d'alerte à la population multimédia par Mr PUBERT de la société ciitélécom
2. – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 juillet 2023
3. – Désignation d'un secrétaire de séance
4. – Association culturelle et mémoire ARCHIPEL : Demande de subvention
5. – Désignation d'un référent déontologue
6. – Multicommerce : Avenant n° 1 Lot n° 2 Démolition – Gros œuvre – Couverture tuiles
7. – Multicommerce : Achats de matériels pour la partie boulangerie
8. – Multicommerce : Choix des commerçants
9. – Multicommerce : Proposition de loyers (locatif et commerce)
10. - Questions et informations diverses

1. Présentation d'une solution d'appel d'alerte à la population multimédia par Mr PUBERT de la société ciitélécom

Mr PUBERT de la société ciitélécom a fait la démonstration aux élus d'un appel d'alerte à la population. L'idée sera soumise au prochain conseil municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023 tel qu'il a été rédigé.

3. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ; Il est décidé de nommer Mr CHARNOLE David, secrétaire de séance.

4. Association culturelle et mémoire ARCHIPEL : Demande de subvention

L'association Archipel a pour buts, développer, promouvoir les cultures, transmettre et commémorer le devoir de mémoire sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions.

Cette année a été dévoilé le projet de mémorial retenu qui sera installé à côté du monument aux morts à FONTENAY LE COMTE, une inauguration pour le 30 mars 2024 est prévue.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité refuse la demande de subvention à l'association culturelle et mémoire ARCHIPEL, ne dérogeant pas au principe de ne pas attribuer de subvention à une association strictement extérieure à la commune.

5. Désignation d'un référent déontologue

Point reporté au prochain conseil.

Des précisions seront demandées à l'Association des Maires de Vendée qui a envoyé le courrier.

6. Multicommerce : Avenant n° 1 Lot n° 2 Démolition – Gros œuvre – Couvertures tuiles

Mr Claude AUDOIT présente l'avenant n° 1 (Entreprise SN BILLON lot n° 2) relatif à des travaux complémentaires :

Modification des ouvertures et démolition de 2 cheminées

Balance financière, plus-value de 9 161 € 62 HT.

Après en avoir délibéré, il est décidé de valider l'avenant n° 1, lot n° 2 de SN BILLON pour un montant de 9 161 € 62 HT (10 voix pour – 1 voix contre).

7. Multicommerce : Achats de matériels pour la partie boulangerie

MM AUDOIT et GABORIAU souhaitent que le futur boulanger prenne à sa charge le financement du petit matériel d'un montant estimatif s'élevant à 30 000 €.

Mme LEGER suggère de prendre le matériel en location d'une durée de 5 ans, entretien compris.

Mr GABORIAU soulève le point suivant : si le matériel appartient à la commune, qui sera responsable de l'entretien.

Mme METEAU souligne qu'il faut être honnête dès le départ avec le boulanger sur ce que chacun prendra à sa charge.

Mr HENRIET demande à chacun l'avis à savoir l'achat de matériels et solliciter une subvention d'un montant maximum de 25 000 € au titre du fond de soutien au commerce.

Mr CHARNOLE propose de prendre contact avec la mairie de MOUZEUIL SAINT MARTIN qui a ouvert également une boulangerie.

Mr HENRIET propose un accord de principe d'achat de matériels d'un montant maximum de 76 000 € HT.

Le Conseil Municipal accepte (8 voix pour – 2 abstentions – 1 voix contre) l'accord de principe d'achat de matériels d'une valeur de 76 000 € HT et la demande de subvention d'un montant de 25 000 € au titre du fond de soutien au commerce en milieu rural. La piste de la location sera néanmoins explorée à toutes fins utiles.

8. Multicommerce : Choix des commerçants

Mr HENRIET informe que la commission municipale concernée propose un couple de boulanger pour la reprise du multicommerce.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le recrutement de ce couple sous condition qu'ils apportent une partie de l'investissement pour le matériel.

9. Multicommerce : Proposition de loyers (locatif et commerce)

Mr HENRIET propose de faire établir un bail commercial auprès de l'avocate de MAILLEZAIS moyennant un loyer mensuel de 250 € et de mentionner si possible une clause de révision du loyer annuellement.

Le contrat pour le logement sera établi par la commune, le loyer s'élèverait à 450 €.

Le Conseil accepte les conditions énoncées ci-dessus (7 voix pour – 2 abstentions – 2 voix contre).

Conseil Municipal du 11 septembre 2023

10. Questions et informations diverses

Une réflexion est menée pour une inscription en 2024 des villages fleuris, l'information sera diffusée par le biais d'un flash info.

Monsieur le Maire

- Informe qu'un administré souhaite rénover au « 6 rue de St Pierre à La Porte de L'Ile ». Un accord favorable peut lui être donné sous réserve qu'une place de parking soit créée par logement sur le terrain acquis.
- Accord de principe pour la mise en place d'un 2nd contenair de textiles au village de Souil (endroit à déterminer), le 1^{er} étant situé au niveau du garage Géant Gaudry à La Porte de L'Ile.
- Octobre rose marche du 1^{er} octobre 2023, il est proposé de demander au fermier de mettre à disposition le parking 1 journée de plus à l'aire de loisirs.
- Marche bleue du mois de novembre, les modalités seront déterminées à la prochaine réunion du CCAS du 18 septembre.
- Accès au refuge du souterrain de Chalais : souhait d'un aménagement plus accessible au public (à voir avec les services ABF). Accord de principe du conseil municipal.
- Devis nouveaux meubles de cuisine salle des fêtes reporté au prochain conseil, faute d'avoir pu être mis à temps à l'ordre du jour.

Mr AUDOUIT souligne que les frais d'entretien au niveau des locatifs sont exorbitants. Il propose une réflexion pour ne pas relouer certains bâtiments aux particuliers mais éventuellement de les proposer à des infirmières, médecins....

Mr AUDOUIT informe qu'il va être demandé au menuisier de revoir les volets bois lors de la prochaine réunion de chantier, le bois étant gondolé par endroit et ne coulissant pas dans les rails. Egalement de prévoir des éléments de cuisine dans le locatif du multicommerce à l'étage.

Mr THEBAULT propose d'acheter des caméras afin de surveiller les dépôts de déchets sauvages au niveau de l'Autize. Mr Le Maire rappelle la législation en vigueur.

Mr GABORIAU informe que le « chemin des Moulins à Vent » et l'extrémité de « l'impasse de la Doue » sont à refaire. En attente de l'intervention de l'entreprise.

Mr GABORIAU rappelle que la commune est en attente de la réponse du Département (Agence Routière) pour organiser la réunion publique avec les riverains pour la « Grand'rue » de La Porte de L'Ile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

2023-09-01	Subvention exceptionnelle Association culturelle et mémoire ARCHIPEL
2023-09-02	Multicommerce : Avenant n° 1 Lot n° 2 Démolition – Gros œuvre – Couverture tuiles SN BILLON MAILLEZAIS (85)
2023-09-03	Multicommerce : Acquisition de matériels et demande de subvention au titre du fond de soutien au commerce en milieu rural
2023-09-04	Multicommerce : Décision sur le choix de gérance
2023-09-05	Multicommerce : Modalités du contrat de gérance à compter du 1 ^{er} trimestre 2024 (à préciser)

Le Secrétaire de séance,
David CHARNOLE

Le Maire,
Christian HENRIET



Conseil Municipal du 11 septembre 2023



MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 octobre 2023 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-trois, le seize du mois d'octobre à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 10 octobre 2023

Etaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, METEAU Delphine MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, GABORIAU Sébastien, HERBRETEAU Tom, MOINARD David, PHELIPEAU Grégoire, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de Mr CHARNOLE David)

Etait excusé : Mr CHARNOLE David

Etait secrétaire : Mr HERBRETEAU Tom

Votants : 13 dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2023
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Solution d'appel d'alerte à la population multimédia par Mr PUBERT de la société ciitélécom
4. Désignation d'un référent déontologue
5. Meuble cuisine salle des fêtes pour le Club de l'Amitié
6. Multicommerce : Demande d'emménagement dans le locatif des boulangers
7. Multicommerce : Avenant n°2 – Lot n°4 Porchet
8. Multicommerce : Avenant n° 1- Lot n° 10 Carré et Associés
9. Multicommerce : Avenant n° 1- Lot n°9 VTM
10. Décision modificative n°2 commune intérêts d'emprunt
11. Prêt du foyer rural association Marche ou Cours
12. Conseil régional des Pays de la Loire : Zéro artificialisation nette (ZAN)
13. - Proposition de création d'un comité de projet et d'entrée au capital des deux sociétés de projet de production d'énergie renouvelable sur notre territoire
14. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;

Il est décidé de nommer Mr HERBRETEAU Tom, secrétaire de séance.

3. Solution d'appel d'alerte à la population multimédia par Mr PUBERT de la société ciitélécom

Monsieur Le Maire rappelle que Mr PUBERT de la société ciitélécom a fait la démonstration aux élus d'un appel d'alerte à la population lors du précédent conseil municipal le 11 septembre 2023.

Monsieur le Maire informe que la réunion des adjoints propose préalablement l'étude d'installation de sirènes en différents lieux de la commune.

Mme METEAU demande s'il est vraiment obligatoire d'avoir ce genre de système d'alerte sur la commune.

Mr HENRIET évoque que 5 sirènes seraient possibles sur le territoire.

Mr AUDOUIT en propose 3 (La Porte de L'île, Souil, Le Bourg).

Mr VALADE demande ce qu'il faudrait faire en cas de sonnerie, quelles consignes donner aux administrés.

Mr MOINARD rappelle qu'il y a quelques années ce système de sirène existait.

Mr VALADE propose de confier le dossier à la commission mutualisation de la CCVSA afin que l'ensemble des communes bénéficie d'un même service et que ce soit géré par la CCVSA.

Mr Le Maire propose d'en parler à la commission mutualisation de la CCVSA qui a lieu le 19 octobre 2023.

Mr HENRIET pense que si le système sirène était retenu il serait nécessaire de mettre en place un code pour informer la population.

Mr HENRIET propose de surseoir le dossier et de faire remonter à la CCVSA. Les élus présents acceptent le report de la décision à une date ultérieure.

4. Désignation d'un référent déontologue

Mr HENRIET après avoir de nouveau présenté le dossier, propose de valider la liste des déontologues présentée par la Maison des Communes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne en qualité de référents déontologues les membres de la liste constituée par l'AMPCV, annexée à la délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste (9 voix pour – 3 abstentions – 1 voix contre).

5. Meuble cuisine salle des fêtes pour le Club de l'Amitié

Mr AUDOUIT présente les caractéristiques des meubles souhaités par le Club de l'Amitié, précise que les futurs meubles seront plus larges que les meubles actuels ce qui va diminuer l'espace libre de la cuisine.

Le souhait du Club de l'Amitié s'explique par le vandalisme récurrent par les utilisateurs de la salle des fêtes malgré une prévention lors des états des lieux.

Mr MOINARD informe qu'un panneau ouvrant au niveau des vestiaires de football est détaché.

Mr AUDOUIT informe que les meubles dans les vestiaires de football ont été de nouveau fracturés, fuites au niveau des WC...

Mr HENRIET précise que les anciens meubles dans les cuisines de la salle des fêtes seront tous ôtés.

Mr HENRIET fait lecture du courrier de Mme La Présidente du Club de l'Amitié qui précise que les meubles seront cédés à la commune en cas de dissolution de l'association.

Mr VALADE précise que les futurs meubles sont de très bonne qualité.

Mme METEAU précise qu'ils seront par contre plus difficile à nettoyer.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte l'achat de 2 meubles par le Club de l'Amitié dans les cuisines de la salle des fêtes (11 voix pour – 1 abstention – 1 voix contre).

6. Multicommerce : Demande d'emménagement dans le locatif des boulangers

Mr AUDOUIT précise que le souhait des futurs locataires serait d'emménager pour le 05/12/2023.

Mr HENRIET informe qu'il s'est expliqué avec Mr VIGUIER, receveur municipal, pour la mise en place ou non de TVA pour le locatif.

Mr HENRIET en a discuté avec le responsable départemental (DGFIP) des finances et a eu contact avec la responsable du service juridique qui a confirmé que le locatif pouvait être dissocié du bail commercial.

Mr HENRIET propose que l'on établisse un contrat comme pour les autres biens locatifs de la commune.

Mr GABORIAU s'interroge sur le fait que les locataires vont entrer dans le logement avant le début de l'activité commerciale, n'est-ce pas risqué ?

Mr AUDOUIT propose que les 2 contrats soient signés en même temps avec probablement une ouverture du commerce pour la mi-janvier.

Mr GABORIAU précise que lors des diverses entrevues, ces futurs artisans ont l'air motivé.

Mr HENRIET propose un emménagement du locatif au 05/12/2023 au nom des 2 locataires moyennant la somme

Conseil Municipal du 16 octobre 2023

mensuelle de 450 € plus 1 mois de caution.

Mr HENRIET rappelle que la visite par le professionnel pour le four aura lieu cette semaine.

Mr AUDOUIT précise qu'il sera nécessaire de faire nettoyer la climatisation.

Le Conseil après en avoir délibéré accepte l'emménagement des futurs artisans à compter du 5 décembre prochain (12 voix pour – 1 voix contre).

7. Multicommerce : Avenant n°2 – Lot n°4 Porchet

Mr Claude AUDOUIT présente l'avenant n° 2 (Entreprise Menuiserie PORCHET lot n°4) relatif à des travaux complémentaires :

Pose d'un store dans la cuisine et un dans la chambre façade Nord, plus-value de 1 044 € 00 HT.

Mr Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, il est décidé de valider l'avenant n° 2, lot n° 4 de Menuiserie PORCHET pour un montant de 1 044 € 00 HT (11 voix pour – 2 abstentions).

8. Multicommerce : Avenant n° 1- Lot n° 10 Carré et Associés

Mr Claude AUDOUIT présente l'avenant n° 1 (Entreprise Carré et Associés lot n°10) relatif à des travaux complémentaires :

Pose d'une alimentation d'un futur évier, intégration d'une nouvelle attente double entrée pour récupération des eaux usées et d'un receveur de douche, plus-value de 1 264 € 69 HT.

Mr Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, il est décidé de valider l'avenant n° 1, lot n° 10 de Carré et Associés pour un montant de 1 264€ 69 HT (11 voix pour – 2 abstentions).

9. Multicommerce : Avenant n°1 - Lot n°9 VTM

Mr Claude AUDOUIT présente l'avenant n° 1 (Entreprise VTM lot n°9) relatif à des travaux complémentaires :

Réalisation et pose d'un chasse roue, plus-value de 918 € 00 HT.

Mr Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant.

Après en avoir délibéré, il est décidé de valider l'avenant n° 1, lot n° 9 de VTM pour un montant de 918€ 00 HT (11 voix pour – 2 abstentions).

10. Décision modificative n°2 commune intérêts d'emprunt

Monsieur Le Maire présente la décision modificative (virements de crédits) et demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet afin de procéder au mandatement des intérêts d'emprunt (augmentation d'un prêt à taux variable travaux voirie).

Le Conseil après en avoir délibéré valide la décision modificative (virement de crédits (12 voix pour – 1 abstention)).

11. Prêt du foyer rural association Marche ou Cours

Mr BARDE quitte la salle, étant président de l'association Marche ou Cours

Mr HENRIET fait lecture du courrier précisant que l'association Marche ou Cours souhaiterait s'élargir à différentes disciplines sportives. L'association demande la mise à disposition si possible gracieuse du foyer rural de la Porte de l'Île un soir par semaine de 19h00 à 20h00 au conseil municipal.

Mr MOINARD rappelle que le tennis de table avait la salle gracieusement.

Mr GABORIAU demande ce qu'il est en est pour toutes les associations afin qu'elles aient droit aux mêmes avantages.

Conseil Municipal du 16 octobre 2023

Mr HENRIET précise que nos associations

Les Petites Mains, Les coucous de St Pierre, le Club de l'Amitié, la chasse... sont des associations qui utilisent les locaux communaux gracieusement pour leurs activités associatives (hors repas etc...)

Mr HENRIET propose une convention entre la commune et l'association Marche ou Cours.

Le conseil accepte à l'unanimité le prêt du foyer rural, une fois par semaine à l'association Marche ou Cours.

12. Conseil régional des Pays de la Loire : Zéro artificialisation nette (ZAN)

Mr HENRIET présente le dossier.

Mme La Présidente de la Région des Pays de La Loire alerte sur la loi résilience et demande l'avis aux maires.

Mr AUDOUIT demande s'il s'agit bien de projets immobiliers.

Mr GABORIAU informe que la CCVSA amènera toujours des projets autour des zones artisanales mais pas sur notre commune.

Mr THEBAULT revient sur le fait que la commune a la possibilité de faire des lotissements.

Mr HENRIET précise qu'actuellement la commune n'a pas la capacité financière pour engendrer ce genre de projet.

Mr HENRIET rappelle que les surfaces actuelles des parcelles sont d'environ 500 m², 700 m² maximum (SCOT). Si un administré souhaite plus grand de terrain, il lui sera nécessaire d'acquérir du terrain hors lotissement.

Le Conseil après en avoir délibéré, accède à la requête de Mme La Présidente avec 8 voix pour et 5 abstentions.

13. Proposition de création d'un comité de projet et d'entrée au capital des deux sociétés de projet de production d'énergie renouvelable sur notre territoire

Mr HENRIET fait lecture du courrier qui propose un investissement de la part des communes pour de l'éolien.

Mr VALADE précise que ce n'est pas une mission des collectivités locales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré refuse la proposition (1 abstention - 12 voix contre).

14. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire

- Soumet le souhait de Sandra LACHETEAU concernant la mise en place d'un atelier couture dans la petite salle les mercredis après-midi à compter du 25 octobre 2023
Mr AUDOUIT précise que l'Outil en mains propose ce genre d'activité.
Mr HENRIET précise qu'elle élabore à partir de recyclerie, transformation, et sur la commune.
- La petite salle est actuellement indisponible pour 2 mois en raison de mise à jour de la cartographie et dossiers des cimetières.
- Acquisition du matériel de la boulangerie : plusieurs réunions ont eu lieu avec les futurs boulangers. La commune prendrait à sa charge le gros équipement et ainsi solliciter une aide auprès de la sous-préfecture (entre 20 000 et 25 000 €)
- Bilan de la Joséphine : moins de participation cette année due aux diverses marches roses aux alentours, mais belle réussite cependant.
- Marche Novembre Bleu prévue le 5 novembre prochain
- Distribution des colis de fin d'année des 28 et 29 décembre prochain.
- Les Mélusicales : 50 personnes présentes à l'église de Chalais. Un concert de grande qualité.

Monsieur GABORIAU Sébastien précise qu'une pré réunion aura lieu avec l'Agence routière et Mr Paul GIRAUD avant de programmer la réunion publique concernant les travaux sécurité de la Grand'rue à La Porte de L'Ile (demande du Département).

Mr GABORIAU fait le point sur la réunion SIVOM. Un programme sur l'entretien des différents ponts va être lancé suite aux contrôles qui ont été effectués. Il devrait y avoir des subventions. Le pont du Gros Coin a été signalé comme prioritaire. De ce fait, il n'y aura pas de programme voirie au SIVOM en 2024.

Mr GABORIAU souhaite un état des lieux des vestiaires de football et déplore le non entretien des lieux.

Mr HERBRETEAU Tom rappelle que le mur entre l'atelier et le locatif n'est toujours pas fait, les locataires souhaiteraient une date de réalisation.

Mr AUDOUIT précise que l'entreprise a été relancée plusieurs fois.

Mr HERBRETEAU Tom informe que ce même locatif aurait des problèmes de gouttière. Non évoqué à ce jour en mairie par les personnes concernées.

Il informe également que depuis quelques temps, des jouets traînent sur le parking de l'atelier.

Les employés municipaux ramassent régulièrement avant de passer le micro tracteur.

Mr HERBRETEAU évoque par ailleurs la fermeture de 2 jours de la RD 23 entre le Peux et Souil suite au rempieutage.

Mr MOINARD souhaite faire savoir que les travaux de route du Moulin Sicard sont une catastrophe.

Mr AUDOUIT précise que les travaux de l'impasse de la Doue sont en stand-by.

Mr PHELIPEAU informe que le portail en bois de l'école n'est plus utilisé, les entrées sorties se font par la sortie de secours (portail vert) qui reste entrouvert en permanence.

Mr PHELIPEAU précise qu'il n'y a pas de surveillance à l'entrée de l'école de 8h50 à 9h. A qui incombe cette surveillance ?

Mr HENRIET rappelle qu'elle est du ressort des professeurs des écoles. Il va se charger de faire le point avec Mme La Directrice.

Mr HENRIET soumet l'idée de déplacer la garderie dans la salle peinture afin de limiter les frais de chauffage, suite à l'augmentation des coûts de l'énergie.

Le SYDEV a réalisé un audit qui propose des travaux d'un coût élevé pour améliorer l'ensemble.

Mr THEBAULT informe qu'il est récurrent de récupérer des sacs poubelles dans l'Autise.

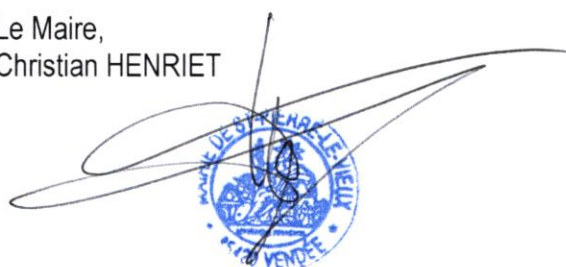
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00

2023-10-01	Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
2023-10-02	Acquisition de meubles cuisine dans la salle des fêtes pour le Club de l'Amitié
2023-10-03	Multicommerce : Demande d'emménagement dans le locatif par les futurs boulangers
2023-10-04	Multicommerce : Avenant n° 2 – Lot n°4 Menuiseries extérieures Entreprise Menuiserie PORCHET – RIVES D'AUTISE (85)
2023-10-05	Multicommerce : Avenant n° 1- Lot n° 10 Chauffage ventilation Plomberie Sanitaires Entreprise Carré et Associés – FONTENAY LE COMTE (85)
2023-10-06	Multicommerce : Avenant n° 1- Lot n°9 Serrurerie Métallerie Entreprise VTM – FONTENAY LE COMTE (85)
2023-10-07	Décision modificative n°2 Commune intérêts d'emprunt
2023-10-08	Prêt du foyer rural association Marche ou Cours
2023-10-09	Conseil régional des Pays de la Loire : Zéro artificialisation nette (ZAN)
2023-10-10	Proposition de création d'un comité de projet et d'entrée au capital des deux sociétés de projet de production d'énergie renouvelable sur notre territoire

Le Secrétaire de séance,
Tom HERBRETEAU



Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 décembre 2023 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois de décembre à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 28 novembre 2023

Etaient présents : Mmes CHABIRAND Fanny, LEGER Marielle, MM AUDOUIT Claude, CHARNOLÉ David, GABORIAU Sébastien, MOINARD David, VALADE David et HENRIET Christian, Maire (Pouvoir de Mr BARDE Mickaël)

Etait excusé : Mme METEAU Delphine, Mr BARDE Mickaël (pouvoir à Mr HENRIET), HERBRETEAU Tom, THEBAULT André

Etait absent : Mr PHELIPEAU Grégoire

Etait secrétaire : Mme CHABIRAND Fanny

Votants : 9 dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2023
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Solution d'appel d'alerte à la population multimédia par Mr PUBERT de la société ciitelécom
4. Repas cantine marché 2024-2026 : choix du prestataire
5. Tarifs 2024
6. Maison des communes – Adhésion convention prestation paie
7. Multicommerce : Validation des devis matériels boulangerie
8. Multicommerce : Décision modificative n° 3
9. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2023 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Mme CHABIRAND Fanny, secrétaire de séance.

3. Solution d'appel d'alerte à la population multimédia par Mr PUBERT de la société ciitelécom

Monsieur Le Maire rappelle que Mr PUBERT de la société ciitelécom a fait la démonstration aux élus d'un appel d'alerte à la population lors du précédent conseil municipal le 11 septembre 2023.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été évoqué l'installation éventuelle de sirènes en différents lieux de la commune.

La commission des adjoints propose de se renseigner auprès d'une commune de la communauté de communes

Conseil Municipal du 4 décembre 2023

qui met actuellement en place un système d'alerte interne pour la population.

Mr HENRIET informe qu'un plan de sauvegarde intercommunal est à l'étude, plusieurs communes n'en sont pas dotées comme SAINT-PIERRE-LE-VIEUX.

Mr HENRIET propose de surseoir le dossier et de se renseigner auprès de la commune concernée par la mise en place du système d'alerte interne. Les élus présents acceptent à l'unanimité le report de la décision à une date ultérieure.

4. Repas cantine marché 2024-2026 : choix du prestataire

Mr Le Maire informe qu'une consultation a été lancée concernant la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour les classes du regroupement scolaire Marais Mouillé. Mr Le Maire présente les 3 offres. La commission consultation après analyse des offres propose la société RESTORIA.

Le Conseil d'école avait été informé qu'il y aurait une possibilité de changement de prestataire ainsi qu'une augmentation des tarifs, considérée comme non surprenante par les membres du conseil d'école.

Mr VALADE s'interroge sur le fait que la commune puisse supporter la prise en charge financière du nouveau prestataire.

Mr HENRIET précise que le repas sera facturé prix coûtant aux familles, comme précédemment.

Arrivée de Mme LEGER Marielle

Mr Le Maire propose de suivre l'avis de la commission consultation et de retenir l'entreprise RESTORIA antenne de BOURNEZEAU (85). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 8 voix pour 1 abstention, confie l'élaboration ainsi que le portage des repas en liaison froide à la société RESTORIA pour un montant annuel de 30 849 € HT pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2024 renouvelable 2 fois par tacite reconduction soit la fin du contrat au 31 décembre 2026.

Le pain sera commandé directement localement.

5. Tarifs 2024

Mr Le Maire présente les tarifs 2024, il a été évoqué en commission des adjoints de ne pas augmenter les tarifs. Précise que les tarifs cantine seront facturés à prix coutant suite au changement de prestataire à compter du 1^{er} janvier 2024 (repas enfant 3 € 60 – repas adultes 4 € 50 – repas Noël 5 € 50).

Mr MOINARD remarque que la différence de tarif concernant la location de vaisselle entre les administrés de la commune et de ceux hors commune est très restreinte.

Mr AUDOUIT précise que les différences de tarifs sont visibles principalement sur les locations des salles.

Mr HENRIET propose un regroupement des informations par voie d'affichage à l'aire de loisirs.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de maintenir les tarifs de 2023 pour 2024, à l'exception des repas scolaires comme précisé.

6. Maison des communes – Adhésion convention prestation paie

Mr Le Maire informe que la convention signée avec le Centre de Gestion concernant l'élaboration des indemnités des élus et la paie des agents communaux « prestation paie », se termine le 31 décembre 2023. Par conséquent, la Maison des Communes a adressé une nouvelle convention, renouvelable par tacite reconduction dans la limite d'une durée maximum de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le renouvellement de la prestation paie.

7. Multicommerce : Validation des devis matériels boulangerie

Mr Claude AUDOUIT présente les devis du matériel nécessaire pour la mise en fonction de la boulangerie prévue début 2024.

Il présente aux membres présents les devis retenus :

Conseil Municipal du 4 décembre 2023

Four pour un montant de 27 500 € HT soit 33 000 € TTC de la société SAS DO-MATECH de ROCHEFORT
Pétrin, laminoir, repose pâtons, façonneuse, diviseuse, chambre réfrigérée pour un montant HT de 19 700 € soit 23 640 € TTC de la société SAS DO-MATECH de ROCHEFORT

Vitrine pour un montant de 22 396 € HT soit 26 875 € 20 TTC de la société SAS DO-MATECH de ROCHEFORT
Cuisine aménagée locatif pour un montant de 4 002 € 06 TTC BUT FONTENAY LE COMTE.

Table, surgélateur conservateur, tour réfrigérée, placard pour un montant de 4 699 € HT soit 5 638 € 80 TTC de la société OUEST OCCASION de PARTHENAY.

Mr HENRIET précise que la commune n'investira pas plus au niveau matériel. Les futurs artisans ont été prévenus que le reste sera à leur charge.

Mr AUDOUIT informe que la tête France Telecom du commerce est existante et se situe en façade. Elle est reliée via une gaine jusqu'au coffret de communication à côté du compteur électrique. Concernant le logement, les gaines sont en attente de viabilisation dans le regard en voirie.

Mr HENRIET exprime ses souhaits de bonne réussite au commerce. Seul bémol à ce jour, la commune n'a plus de nouvelle de l'architecte pour l'aménagement de la place malgré les nombreuses relances qu'elles soient téléphoniques, mails ou courriers en recommandé et lettres suivies.

Après en avoir délibéré, il est décidé de valider à l'unanimité les devis cités ci-dessus.

8. Multicommerce : Décision modificative n° 3

Mr Le Maire présente la décision modificative (virements de crédits) et demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet afin de procéder au mandatement du matériel boulangerie et travaux suite aux divers avenants d'un montant de 123 000 €.

Le conseil après en avoir délibéré valide à l'unanimité la décision modificative n° 3 d'un montant de 123 000 €.

9. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire

- Informe qu'il a reçu une réponse de la sous-préfecture concernant la régularisation de la cession de la venelle à Souil. Il propose de donner copie du courrier aux intéressés et de leur faire savoir que la commune délibérera début 2024.
- Souhaite proposer la candidature de la commune auprès de la CCVSA afin de recevoir le cinéma de plein air l'été prochain sur le site de l'aire de loisirs.
- Qu'il a été reçu comme dans d'autres communes du secteur, un courrier de la clinique vétérinaire concernant la gestion des animaux errants qui souhaite la mise en place d'une convention entre la commune et la clinique pour la stérilisation des animaux moyennant finances.

Mr HENRIET précise que la loi impose en théorie d'emmener chez un vétérinaire un animal errant pour stérilisation et le remettre en liberté à l'endroit où il a été trouvé, mais les communes n'ont pas les moyens humains pour le faire.

Mr AUDOUIT fait remarquer que les propriétaires peuvent donc laisser en liberté leurs animaux qui peuvent être stérilisés au frais de la collectivité.

Mr AUDOUIT propose de donner une subvention à l'association LOU, mais elle n'a pas souhaité effectuer une demande.

Mr CHANOLÉ précise que la gestion des animaux errants est impossible en pratique.

- Informe de la Sainte Barbe le 9 décembre prochain à Saint-Pierre-Le-Vieux. Les lumières seront installées par Mr CHARNOLÉ.
- Obligation de débattre lors d'un prochain conseil le 18 décembre 2023 sur 2 points suite à la réception tardive de documents côté Département et côté Sycodem.

Fait savoir qu'il est intervenu à la communauté de communes afin de faire un point sur les déchets abandonnés. Un bac aurait été livré en 2017 à la commune pour les déchets abandonnés, mais nous n'en avons pas trace.

Mr MOINARD demande si le bac à coquillages sera en place pour les fêtes de fin d'année. Le bac est en place tout le long de l'année sur le parking de l'atelier communal.

Mme LEGER prévient qu'un câble téléphonique est décroché sur la route de Casse-nielle. La demande de dépannage sera faite dès le lendemain.

Mr AUDOUIT souhaite que la commune se renseigne sur le dispositif « j'allume ma rue », savoir si cela peut être mis en place dans certaines rues de la commune.

Mr CHARNOLÉ précise qu'un boîtier est installé pour la mise en place d'un tel système.

Mr HENRIET propose de se renseigner sur le coût et la possibilité ou non d'installer ce dispositif.

Mr GABORIAU fait un point sur la réunion publique voirie concernant les travaux d'aménagement de la Grand'rue. Dans l'ensemble, l'aménagement proposé et soumis préalablement au Département propriétaire de la chaussée a été approuvé par les administrés présents. Les travaux seront peut-être réalisés en 2 tranches (ferme et optionnel) selon l'estimatif.

Mr GABORIAU fait également part de la réunion SIVOM concernant la réfection des ponts. Les 6 ponts éligibles du territoire seront de type classe 4 (rouge) pour notre commune le pont du Gros Coin est concerné.

Mr HENRIET précise que suite à la réunion organisée en sous-préfecture, une subvention à hauteur de 60 % serait envisageable et 80 % si sur parcours touristique.

Mr GABORIAU précise qu'il faudra faire le point avec les services de la DREAL. Le projet serait de refaire les ponts à l'identique, Mr GABORIAU pense qu'il serait nécessaire d'en profiter pour augmenter le tonnage.

Les travaux ne se feront pas prochainement, la prochaine étape est le recrutement d'un maître d'œuvre pour la réalisation du cahier des charges et consultations des entreprises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

- | | |
|------------|---|
| 2023-12-01 | Repas cantine marché 2024-2026 en liaison froide pour le regroupement scolaire du Marais Mouillé : choix du prestataire |
| 2023-12-02 | Tarifs communaux 2024 Salle des fêtes – Foyer rural – Aire de loisirs – Cantine – Garderie – Cimetière – Matériels divers |
| 2023-12-03 | Convention définissant les modalités de la prestation « Paie » assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée |
| 2023-12-04 | Acquisitions divers matériels multicommerce |
| 2023-12-05 | Décision modificative n° 3 Commune – matériels multicommerce |

Le Secrétaire de séance,
Fanny CHABIRAND



Le Maire,
Christian HENRIET





MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2023 à 19 h 15

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre à 19 h 15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, sous la présidence de Mr Christian HENRIET.

Date de convocation : le 12 décembre 2023

Etaient présents : Mmes LEGER Marielle, METEAU Delphine, MM AUDOIT Claude, BARDE Mickaël, CHARNOLE David, GABORIAU Sébastien, THEBAULT André, VALADE David et Mr HENRIET Christian, Maire.

Etait excusé : MM HERBRETEAU Tom, MOINARD David (Pouvoir à Mr HENRIET Christian)

Etait absent : Mr PHELIPEAU Grégoire, Mme CHABIRAND Fanny

Etait secrétaire : Mr THEBAULT André

Votants : 10 dont 1 pouvoir

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 décembre 2023
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Remerciement des Pompiers pour la Sainte Barbe
4. Agence Routière Départementale : RD23 – Aménagement de sécurité
5. Sycodem : Déchets abandonnés
6. Décision modificative n°4 commune : Charges à caractère général
7. Décision modificative n°5 commune : Charges de personnel
8. Amicale Laïque : Demande d'une coupe de bois sur terrain communal
9. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 décembre 2023

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2023

Aucune remarque n'étant formulée, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 04 décembre 2023 tel qu'il a été rédigé.

2. Désignation du secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-21 ;
Il est décidé de nommer Mr THEBAULT André, secrétaire de séance.

3. Remerciement des Pompiers pour la Sainte Barbe

M le Maire informe que les Pompiers remercient la Municipalité pour la bonne organisation de la Sainte Barbe qui a eu lieu dans notre commune cette année. Le Maire remercie les membres du conseil municipal qui ont contribué à cette belle réussite.

4. Agence Routière Départementale : RD23 – Aménagement de sécurité

Conseil Municipal du 18 décembre 2023

M Le Maire, informe que suite à l'aménagement de sécurité réalisé sur la RD23, l'Agence Routière Départementale demande au conseil municipal de délibérer sur la convention.

Mr GABORIAU précise qu'il s'agit d'une régularisation suite à l'aménagement de sécurité réalisé à l'entrée de Souil. Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la convention.

5. Sycodem : Déchets abandonnés

M Le Maire, informe que Sycodem a réfléchi à la mise en œuvre d'une organisation pour prévenir et gérer efficacement les déchets abandonnés au sein des communes du territoire de manière concertée. Citéo propose d'accompagner techniquement et financièrement pour 3 ans renouvelables une fois pour prévenir et traiter les déchets abandonnés. Sycodem demande au Conseil Municipal de délibérer sur la convention. Mr HENRIET avait évoqué ce point au conseil de communauté et précise que ça ne coûtera rien à la commune.

Il informe que ce dispositif pourrait se présenter sous forme de caméra etc. M THEBAULT est sceptique, il pense que cette solution a peu de chance de résoudre totalement le problème des déchets sauvages. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention.

6. Décision modificative n°4 commune : Charges à caractère général

M Le Maire, présente la décision modificative (crédits supplémentaires) et demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet afin de procéder aux différents mandatements.

Suite aux hausses diverses des matériaux, énergies... le budget en dépenses de fonctionnement est trop juste pour terminer la fin de l'année.

Les recettes de fonctionnement étant volontairement réduites lors de la réalisation du budget, les montants perçus sont supérieurs, il est donc possible d'augmenter la section de fonctionnement d'un montant de 40 000€.

Le conseil après en avoir délibéré valide à l'unanimité la décision modificative n° 4 d'un montant de 40 000 €.

7. Décision modificative n°5 commune : Charges de personnel

M Le Maire, présente la décision modificative (virements de crédits) et demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet afin de procéder aux mandatements des salaires du personnel du mois de décembre. Suite au remplacement d'un agent d'accueil par le biais du Centre de Gestion et de la mission cimetière qui n'étaient pas prévus au budget, il s'avère que le chapitre est déficitaire de 590 €. Il est proposé d'effectuer un virement de crédits supérieur à cette somme afin de mandater la facture du 4^e trimestre des interventions de la police intercommunale que nous n'avons pas réceptionnée à ce jour. Le conseil après en avoir délibéré valide à l'unanimité la décision modificative n° 5 d'un montant de 1 000 €.

8. Amicale Laïque : Demande d'une coupe de bois sur terrain communal

M Le Maire fait part d'une demande de l'Amicale Laïque sur le souhait d'effectuer une coupe de bois sur un terrain communal pour leur méchoui de juin. Il rappelle que cela a déjà été fait auparavant. Mr AUDOUIT demande comment cela se passe. M Le Maire rappelle que cela a été fait à la Logette, M THEBAULT précise qu'il avait été fait le bosquet au niveau du Peu. M GABORIAU précise qu'il y a également les bords des routes. M VALADE propose qu'ils terminent au niveau de la Logette. M THEBAULT propose que ce soit fait depuis la Départementale. M AUDOUIT informe qu'il y a des arbres tombés à ce niveau-là. M HENRIET propose de donner notre accord. M

AUDOUIT précise que si cela ne leur suffit pas, il faudra que l'Amicale Laïque réitère sa demande. M GABORIAU souhaite que la parcelle soit contrôlée sur le cadastre.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la demande de l'Amicale Laïque.

9. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire

- Informe que la distribution des colis pour les plus de 65 ans se déroulera le jeudi 28 et le vendredi 29 décembre.
- Distribution du document de ramassage Sycodem et vœux du maire : M Henriet propose de distribuer rapidement les prospectus et précise que le bulletin municipal pourrait être prêt rapidement.
- Qu'il a reçu des plaintes de riverains pour tapage nocturne (dont musique) à l'abribus de l'ancienne école de la Porte de l'Île. M le Maire a rappelé la loi au fautif. Il a également constaté la présence de deux jeunes filles mineures (hors commune). M HENRIET informe avoir mis une affiche indiquant que l'abribus est réservé aux utilisateurs des transports. Les gendarmes ont été avertis.
- Informe que la fête des écoles dans la salle des fêtes s'est bien déroulée le 16 décembre 2023.
- M GABORIAU précise que par rapport au remplacement de personnel à l'école, Frédéric a été très présent. M AUDOUIT précise qu'il n'ira pas remplacer, il faut trouver une solution. Mr BARDE demande s'il n'y pas de personnel d'urgence, M HENRIET évoque le CDG mais doute d'une réponse favorable. M GABORIAU précise que les horaires sont découpés. Mme METEAU précise que le remplacement de l'ATSEM en classe de CE n'est pas obligatoirement pendant le temps scolaire. M HENRIET confirme que ce poste est en surnuméraire et précise qu'un employé n'est pas obligé d'accepter si un remplacement sort de son cadre habituel. M THEBAULT veut trouver quelqu'un proche de la commune. Mme LEGER propose de demander à une nourrice. Liliana se propose de faire le remplacement de 12h00 à 12h45. M GABORIAU précise les heures complémentaires de Frédéric et Emilie. Le Conseil est d'accord pour que Liliana remplace sur le temps de la cantine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50

2023-12-06	Agence Routière Départementale : RD23 – Aménagement de sécurité
2023-12-07	Sycodem : Déchets abandonnés
2023-12-08	Décision modificative n°4 commune : Charges à caractère général
2023-12-09	Décision modificative n°5 commune : Charges de personnel
2023-12-10	Amicale Laïque : Demande d'une coupe de bois sur terrain communal

Le Secrétaire de séance,
André THEBAULT

Le Maire,
Christian HENRIET

